



Rapport de la démographie médicale des Endocrinologues

Novembre 2019

Union Régionale des Professionnels de Santé
Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes
20, rue Barrier ~ 69006 LYON ~ 04 72 74 02 75
24, Allée Évariste Galois ~ 63170 AUBIÈRE ~ 04 73 27 77 44

**LES ENDOCRINOLOGUES
LIBÉRAUX ET/OU MIXTES
EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Version au 22 novembre 2019 avec dernière base de données "190307"

I - OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

2

1. Cadre méthodologique et de référence

L'objectif de ce travail est de connaître et décrire au plus près du terrain l'offre de soins libérale par spécialités médicales et/ou chirurgicales (hors médecine générale traitée par ailleurs).

Seuls les praticiens à activité essentiellement libérale ont été recensés : ceux à activité libérale stricte, et ceux à activité mixte (libérale et salariée).

La pratique de la médecine spécialisée (hors médecine générale) est particulière : activités parfois multiples dans des cadres d'exercice différents (en cabinet individuel, en groupe, en établissement...) et voire même sur des lieux géographiques différents.

Une approche par les temps d'activité des praticiens (exprimés en pourcentage) a été également engagée ; ces temps d'activité étant répartis par lieux géographiques et cadres d'exercice. Nous avons ainsi exprimé la démographie médicale, à la fois en nombre de praticiens, mais aussi en « effectifs équivalent temps plein », comprenant l'ensemble des activités : principale ET secondaire(s).

Enfin, les temps d'accès à l'offre de soins la plus proche, spécialité par spécialité, ont été mesurés pour compléter nos connaissances et mettre en évidence clairement les territoires isolés.

Il a semblé à l'URPS ML AuRA qu'il était nécessaire de prendre en compte toutes ces dimensions quantitatives et qualitatives pour décrire au plus près de l'offre de soins sur le terrain.

L'URPS ML AuRA a donc envoyé à tous les médecins spécialistes (hors médecine générale) de la région Auvergne-Rhône-Alpes un questionnaire pour mieux cerner leurs pratiques et leurs temps d'activité dans chacun de leurs cadres d'exercice et lieux géographiques.

1.1 - Méthodologie du recensement

- Le fichier initial de l'URPS ML AuRA est continuellement enrichi des retours des questionnaires sur les pratiques des praticiens : activité principale et activité(s) secondaire(s). Seuls les praticiens libéraux ont été retenus, à activité strictement libérale ou à activité mixte. Ont été exclus les praticiens hospitaliers et les « libéraux temps plein hospitalier » ; cette offre de soins faisant l'objet d'études réalisées par d'autres institutions.

- Un questionnaire a été envoyé à tous les médecins spécialistes d'Auvergne-Rhône-Alpes. Dans ce questionnaire, le praticien devait préciser :

- . la (ou les) commune(s) d'exercice ;
- . le mode d'exercice : libéral, salarié ou mixte ;
- . le (ou les) cadre(s) d'exercice : en cabinet individuel, en cabinet de groupe, en établissement (clinique, hôpital, autre) ;
- . les temps d'activité pour chacune de ces activités (en pourcentage) : principale ET secondaire(s).

- Le fichier a été enrichi des informations obtenues via les questionnaires envoyés par les professionnels de santé.

- Pour les professionnels de santé n'ayant pas répondu aux questionnaires, les données du fichier DRASS ont été recoupées avec les autres fichiers existants (Conseil de l'Ordre des Médecins et CNAMTS) et un recours régulier aux annuaires de l'ordre de l'Ameli.

Concernant les temps d'activité, nous avons indiqué par défaut :

- . pour les praticiens n'exerçant qu'une seule activité : 100 % d'activité
- . pour les praticiens exerçant une activité principale et une activité secondaire : un ratio de 80% / 20%.

Sera précisé pour chaque spécialité médicale, le taux de réponse aux questionnaires, afin de juger de la « fiabilité » de nos résultats. La valeur par défaut étant une activité à temps plein, les effectifs réels en équivalent temps plein sont au mieux équivalents, mais plus sûrement inférieurs.

- le logiciel de l'IGN Route 500 a été acquis pour permettre les calculs en temps d'accès (exprimés en minutes), en tenant compte des routes existantes (et non pas des distances en vol d'oiseau), à partir de chacune des communes d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, pour chaque spécialité décrite, sera indiqué l'échelle de temps pour accéder au praticien le plus proche (même exerçant à temps partiel), en tenant compte également des régions limitrophes.

Cette étude sur l'offre de soins spécialisée de proximité est la première menée par l'URPS ML AuRA. Nous souhaitons qu'elle puisse être mise à jour régulièrement avec une participation la plus forte possible des professionnels de santé, afin de connaître au plus près la réalité du terrain (questionnaire mis à disposition sur notre site). Elle vient compléter la description de l'offre de soins en médecine générale mise en place par l'URML RA depuis 2005.

1.2 - Critères retenus

Les descriptifs par spécialités comportent les données suivantes :

- le nombre de praticiens exerçant en libéral (strict ou mixte), calculé uniquement sur l'activité principale libérale du praticien ;
- la densité médicale (nombre de médecins pour 100 000 habitants) et la desserte médicale (nombre d'habitants pour 1 médecin) (exprimées au niveau régional, départemental et par Territoire de santé) ;
- les effectifs en équivalent temps plein : cumul des temps d'activité libérale (principale ET secondaires) des praticiens sur les différents lieux géographiques (exprimés au niveau régional, départementale et par Territoire de santé) ;
- l'offre de soins « complémentaire » : correspond aux zonages non pourvus en praticiens (sur la base de leurs activités principales), mais proposant une offre de soins grâce à une (ou des) activités secondaires de certains médecins ;
- le nombre de praticiens exerçant à temps partiel, calculé sur le cumul de leurs activités (principale ET secondaire(s)). Nous avons tenu compte également des activités salariées pour ne comptabiliser que les médecins exerçant réellement à temps partiel (exprimés au niveau régional, départemental et par Territoire de santé) ;

- les modes d'exercice : libéral exclusif ou à activité mixte
- les cadres d'exercice : cabinet individuel, cabinet de groupe, établissement de soins (clinique, hôpital...), calculés soit uniquement pour l'activité principale ; soit en effectifs équivalent temps plein (cumul des activités principales ET secondaires).
- le vieillissement des praticiens : âge moyen et nombre de praticiens âgés de 55 ans et plus (exprimés au niveau régional, départementale et par Territoire de santé) ;
- le sexe ratio (exprimés au niveau régional et départemental) ;
- le lieu de formation des praticiens
- l'accessibilité à l'offre de soins la plus proche.

Des cartographies par département sont proposées dans chaque rapport par spécialité. Une cartographie interactive beaucoup plus détaillée est proposée sur le site Internet de l'URPS ML AuRA.

2. Définition des Territoires de santé des Endocrinologues libéraux et/ou mixtes

Un territoire de santé au sens géographique !

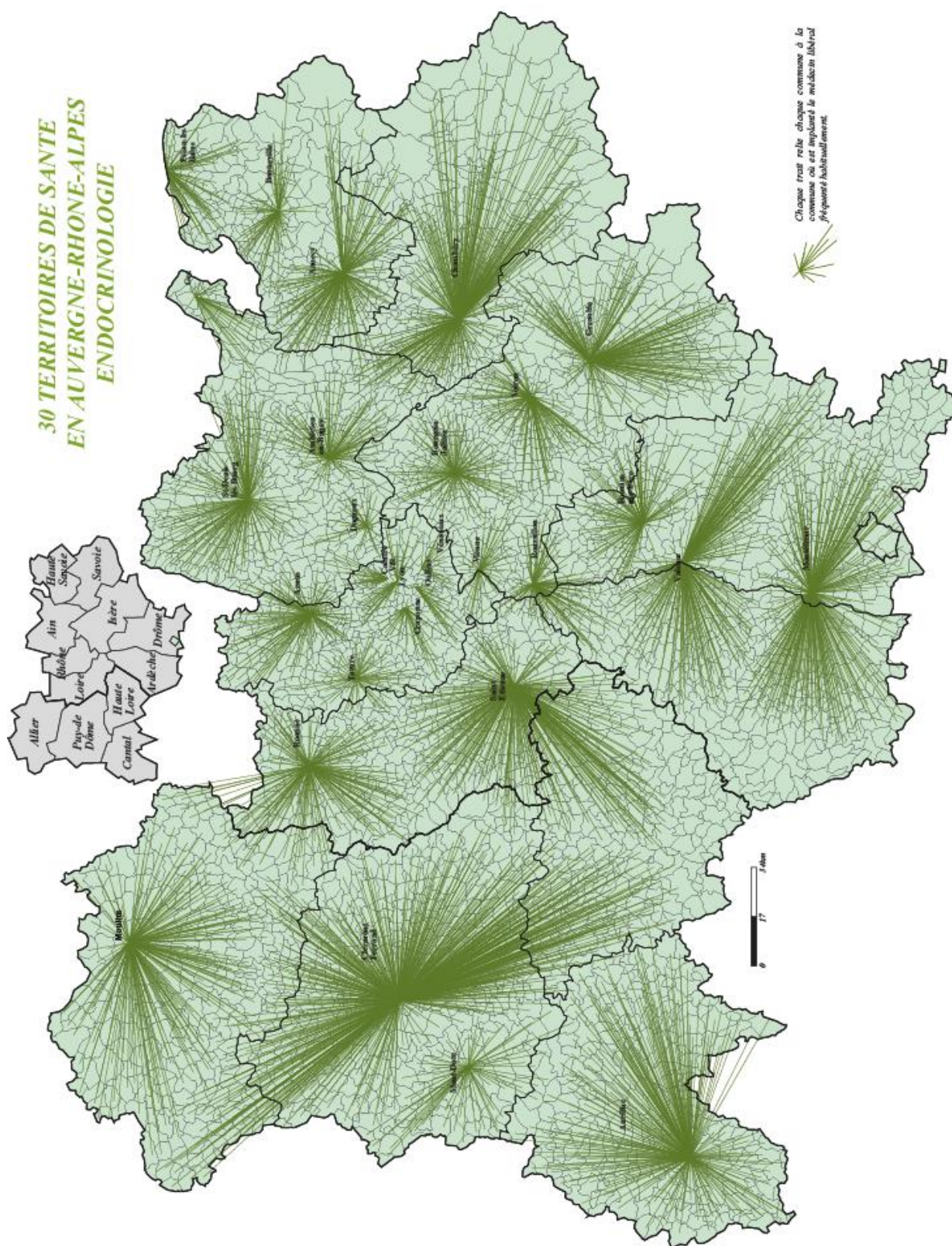
Dans l'optique de rechercher l'échelle territoriale d'analyse la plus pertinente, la plus proche des réalités de terrain à la fois pour les praticiens et les patients, l'URPS ML AuRA s'est engagée dans la définition des territoires de santé, au sens géographique, pour chacune des spécialités traitées. Ce choix se traduit par l'abandon des zones de soins de proximité utilisées dans les rapports précédents, et définis par l'ARS à partir de flux hospitaliers. L'entrée en vigueur de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des nouvelles régions, et aboutissant à la constitution d'une nouvelle région issue du rapprochement administratif des régions Auvergne et Rhône-Alpes, est l'occasion de construire les bases d'une nouvelle approche territoriale des problématiques de démographie médicale à partir de la définition des territoires de santé définis pour l'ensemble des spécialités traitées. À l'image de la médecine générale pour laquelle les territoires de santé ont été définis, la méthodologie a été reconduite permettant ainsi cette définition :

« Le bassin d'activité et/ou territoire de santé se définit comme un territoire au sein duquel les populations se déplacent afin de consulter leur médecin spécialiste (défini selon la spécialité). Des comportements homogènes en termes d'accès aux soins caractérisent la population du bassin et/ou du territoire de santé. »

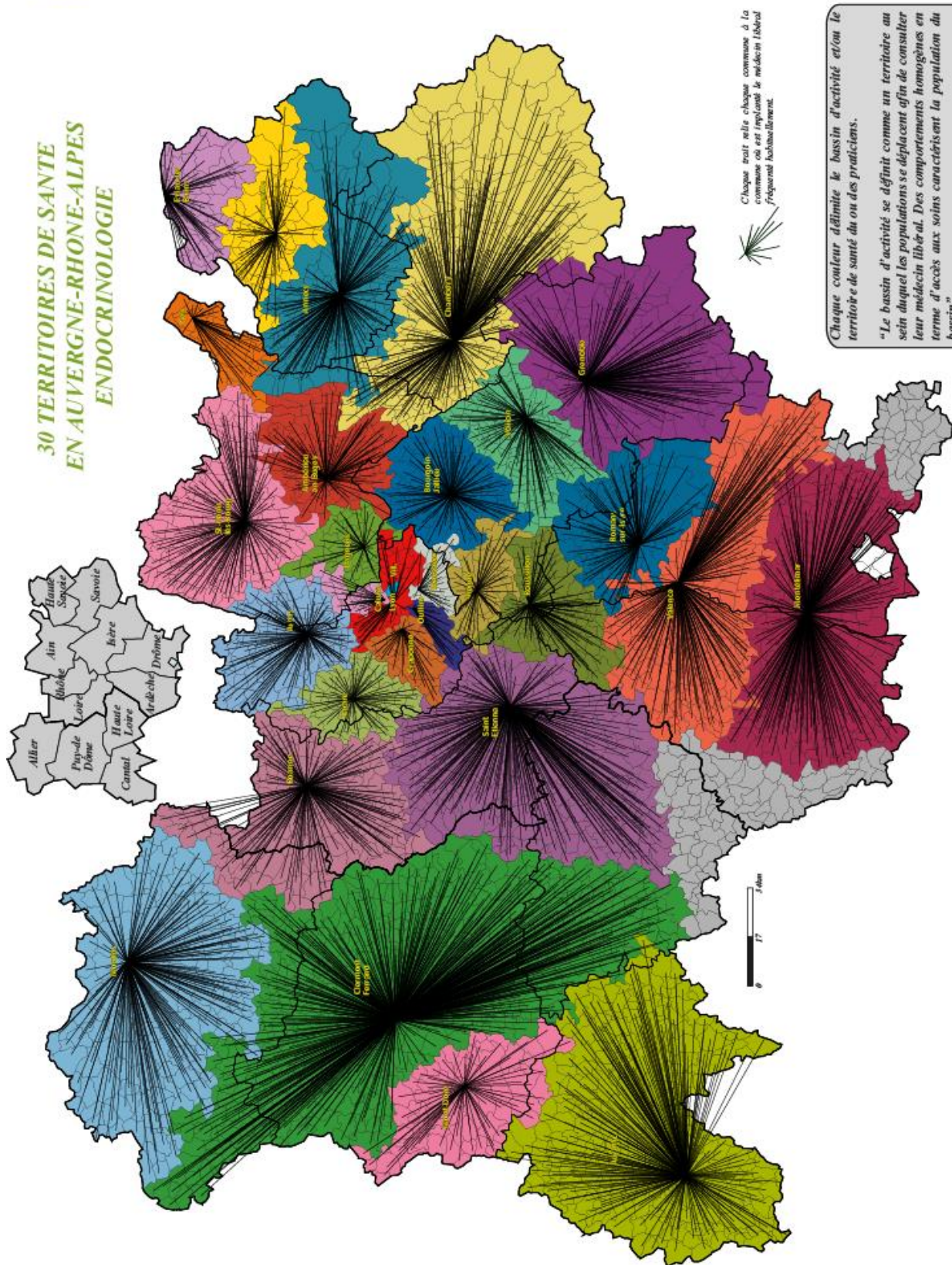
La notion de bassin d'activité et/ou territoire de santé repose sur le croisement de deux variables : la commune de résidence du patient et la commune d'exercice du praticien consulté. Une requête a été réalisée par la DRSM dans le SNIIRAM avec les critères suivants : actes effectués en 2017 pour tous les patients de la France entière, quel que soit le régime d'affiliation, ainsi qu'une répartition par code commune du patient. Cette extraction du fichier a permis de retracer ces déplacements pour l'année 2017. Pour chaque commune de la région, l'analyse croisée du volume et du lieu des actes consommés (lors de la consultation de médecins spécialistes) a permis de déterminer, à partir de la notion de flux majoritaire (représentant plus ou moins 80% de flux observés), la commune vers laquelle la majorité des patients allait pour se faire soigner. L'observation de ces mouvements aboutit à une cartographie classique, dite « en oursin » (**carte n° 1**). Chaque trait relie chaque commune à la commune où sont implantés les médecins spécialistes (par spécialités) fréquentés habituellement.

L'analyse spatiale des flux entre le lieu de résidence des populations et la commune d'exercice du ou des praticiens consultés, ici **les endocrinologues libéraux et/ou mixtes** (**carte n° 2**) a permis, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, de définir l'existence de :

30 bassins d'activités et/ou territoires de santé



30 TERRITOIRES DE SANTE
EN AUVERGNE-RHONE-ALPES
ENDOCRINOLOGIE



II - DESCRIPTIF DE L'OFFRE DE SOINS LIBÉRALE

1. Le nombre d'endocrinologues en région Auvergne-Rhône-Alpes

Au 1^{er} janvier 2019, **83 endocrinologues**, exerçant en libéral (exercice strictement libéral et/ou exercice mixte), ont été comptabilisés par l'URPS ML AuRA selon la méthodologie décrite ci-dessus.

Tableau n° 1 : Effectifs et répartition par département :

Les départements	Population en 2016	Nombre de praticiens	Effectifs en %
Ain	626 127	5	6,0
Allier	343 062	1	1,2
Ardèche	322 381	—	—
Cantal	146 618	2	2,4
Drôme	499 159	6	7,2
Isère	1 243 597	17	20,5
Loire	757 305	4	4,8
Haute-Loire	226 565	—	—
Puy-de-Dôme	644 216	5	6,0
Rhône	1 801 885	34	41,0
Savoie	426 924	3	3,6
Haute-Savoie	783 127	6	7,2
Auvergne-Rhône-Alpes	7 820 966	83	100,0%

Sources : INSEE-RGP, 2016
URPS ML-AuRA, 2018

Mode d'exercice

49 endocrinologues, soit 59,0% des praticiens, ont un exercice strictement libéral.

34 endocrinologues, soit 41,0% des praticiens, ont un exercice dit mixte.

Secteur conventionnel

22 endocrinologues, soit 26,5% des praticiens, exercent en Secteur 1, dont 1 OPTAM.

61 endocrinologues, soit 73,5% des praticiens, exercent en Secteur 2, dont 17 OPTAM.

2. L'encadrement médical : densité et desserte médicale en région AuRA

Les données les plus récentes de l'INSEE concernant le recensement portent sur la population en 2016. Elles ont servi de référence aux calculs de densité et de desserte médicale.

Au 1^{er} janvier 2019, la **densité médicale observée en Auvergne-Rhône-Alpes** est de :

1,1 endocrinologues libéraux et/ou mixtes pour 100 000 habitants

**soit une desserte médicale d'un endocrinologue
libéral et/ou mixte pour 94 229 habitants.**

10

À titre d'illustration, selon les différents fichiers à disposition, ont été recensés par :

- **Le Conseil National de l'Ordre des Médecins en 2018¹** : 227 endocrinologues (tous modes confondus), dont 20% de libéraux stricts (45 endocrinologues libéraux exclusifs) et 20% de mixtes (45 endocrinologues mixtes), **soit un total de 90 endocrinologues à activité libérale et/ou mixte**, soit une densité de **1,2 endocrinologues libéraux et/ou mixtes pour 100 000 habitants** (France = 1,2 endocrinologues libéraux et/ou mixtes pour 100 000 habitants).
- **Le Ministère de la Santé (RPPS) en 2018²** : 237 endocrinologues (tous modes confondus), dont 53% de libéraux stricts (51 endocrinologues libéraux exclusifs) et 47% de mixtes (45 endocrinologues mixtes), **soit un total de 96 endocrinologues à activité libérale et/ou mixte**, soit une densité de **1,2 endocrinologues libéraux et/ou mixtes pour 100 000 habitants** (France = 1,3 endocrinologues libéraux et/ou mixtes pour 100 000 habitants).
- **La Caisse Nationale d'Assurance Maladie³** : 91 endocrinologues (tous modes confondus), dont 52% de libéraux stricts (47 endocrinologues libéraux stricts) et 48% de mixtes (44 endocrinologues mixtes), **soit un total de 91 endocrinologues libéraux et/ou mixtes**, soit une densité de **1,2 endocrinologues libéraux et/ou mixtes pour 100 000 habitants** (France = 1,2 endocrinologues libéraux et/ou mixtes pour 100 000 habitants).

¹ Atlas de la démographie médicale en France - Approche territoriale des spécialités médicales et chirurgicales, CNOM, 2018.

² Ministère de la Santé - DREES - Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS), 2018.

³ Caisse Nationale d'Assurance Maladie – CNAMTS – SNIIRAM – Situation au 1^{er} janvier 2016

habitants).

L'observation des densités médicales à l'échelle des départements (densité observée dans le contexte régional de l'étude menée par l'URPS ML AuRA) permet de définir 4 groupes (**tab. n° 2**) :

Tableau n° 2 : Effectifs, densité et desserte médicale par département :

Les départements	Population en 2016	Nombre de praticiens	Densité médicale*	Desserte médicale
Ain	626 127	5	0,8	125 225
Allier	343 062	1	0,3	343 062
Ardèche	322 381	—	—	—
Cantal	146 618	2	1,4	73 309
Drôme	499 159	6	1,2	83 193
Isère	1 243 597	17	1,4	73 153
Loire	757 305	4	0,5	189 326
Haute-Loire	226 565	—	—	—
Puy-de-Dôme	644 216	5	0,8	128 843
Rhône	1 801 885	34	1,9	52 997
Savoie	426 924	3	0,7	142 308
Haute-Savoie	783 127	6	0,8	130 521
Auvergne-Rhône-Alpes	7 820 966	83	1,1	94 229

(*) Densité pour 100 000 hab.

Sources : INSEE-RGP, 2016
URPS ML-AuRA, 2018

- **1^{er} groupe** : département ne comptant aucun praticien de cette spécialité, en activité principale : les départements de **l'Ardèche** et de **la Haute-Loire**.
- **2^e groupe** : département dont la densité est "particulièrement" inférieure à la densité médicale régionale observée : les départements de **l'Allier**, de **la Loire** et **du Puy-de-Dôme**.
- **3^e groupe** : département dont la densité médicale est inférieure à la densité médicale régionale observée : les départements de **la Savoie**, de **la Haute-Savoie** et de **l'Ain**.
- **4^e groupe** : département dont la densité médicale est supérieure à la densité médicale régionale observée : les départements de **la Drôme**, **du Cantal**, de **l'Isère** et **du Rhône**.

3. La répartition géographique des praticiens libéraux en région AuRA

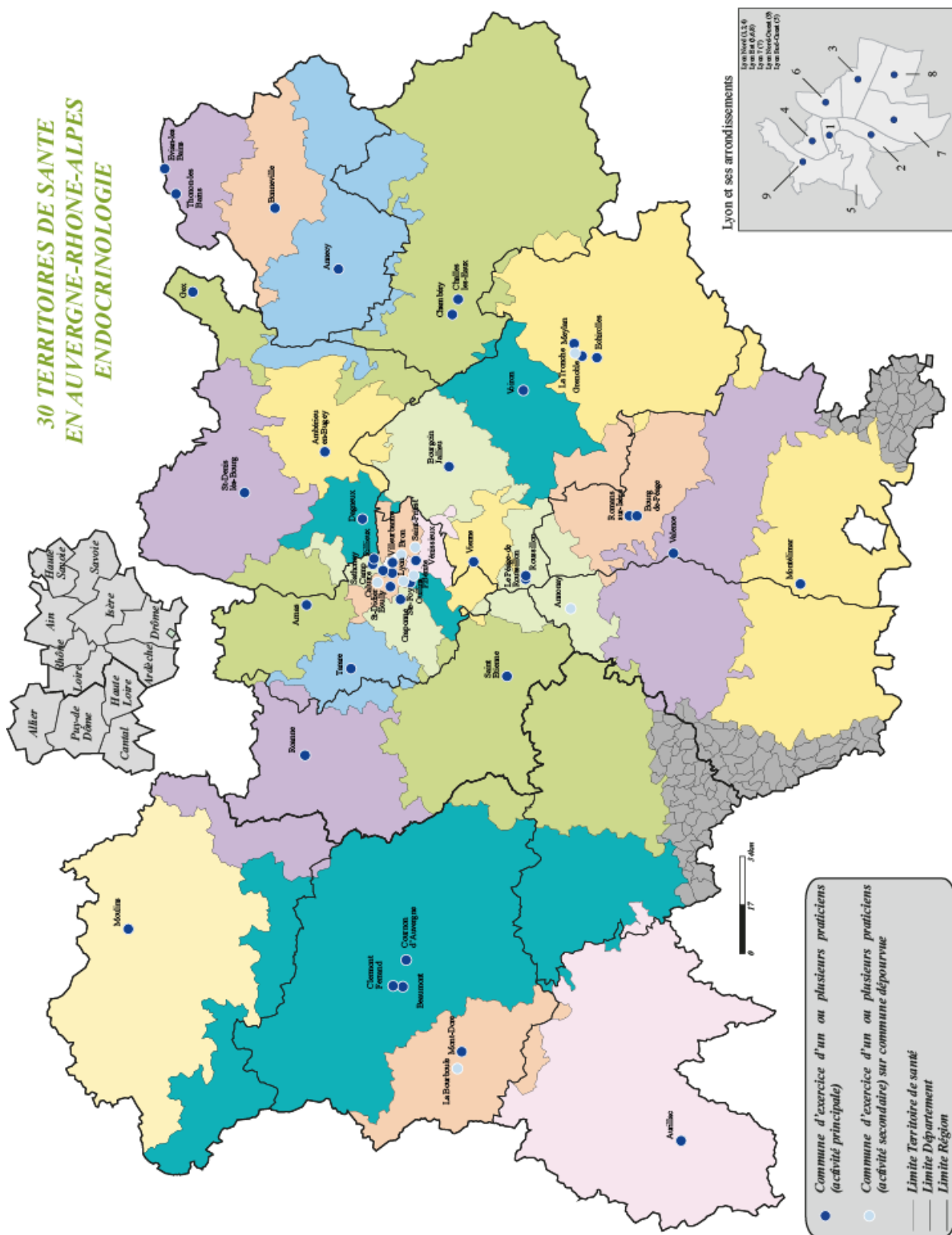
La répartition géographique des praticiens (*carte n° 3 : "localisation des communes où exerce au moins un praticien"*) n'a qu'une valeur illustrative. Elle ne fournit pas de données précises en termes d'offre de soins, mais elle illustre les tendances spatiales de cette faible répartition structurée autour des principaux foyers urbains de la région. De ces données, l'on peut estimer que la répartition des endocrinologues libéraux et/ou mixtes ne concerne que **41 communes**, soit un taux d'encadrement des communes⁴ de **1,0%**, et le taux de couverture⁵ de la population est de près de **25,0%**. Concrètement, **24,9%** de la population régionale bénéficie de la présence d'au moins un endocrinologue libéral et/ou mixte sur le territoire de sa commune de résidence, soit près d'un quart des habitants de la région. Mais la prise en compte des activités secondaires sur des communes non pourvues permet de faire évoluer cet encadrement, soit 8 communes en plus. Le taux d'encadrement des communes est désormais de **1,2%**. Concrètement, **26,8%** de la population régionale bénéficie de la présence d'au moins un endocrinologue libéral et/ou mixte (activité principale et/ou secondaire) sur le territoire de sa commune de résidence. Le paysage issu de la répartition des densités médicales à l'échelle des territoires de santé des endocrinologues libéraux et/ou mixtes (*carte n° 4 : "densité médicale à l'échelle des territoires de santé"*) dessine les traits d'une géographie d'opposition centrée sur les territoires de santé inscrits dans les limites de "l'ancienne région Rhône-Alpes", le tout dans un contexte de faible niveau de l'encadrement médical.

En effet, **17 Territoires de santé** (56,7% des territoires de santé) enregistrent un niveau de densité médicale inférieur à la moyenne régionale (1,1 endocrinologues libéraux et/ou mixtes pour 100 000 habitants). Parmi ces territoires, 10 territoires de santé affichent une densité médicale égale ou inférieure à 0,7 endocrinologue libéral et/ou mixte pour 100 000 habitants, soit les niveaux d'encadrement les plus faibles. Ainsi, les territoires de **Montélimar**, de **Bourgoin-Jallieu**, de **Saint-Étienne**, d'**Annecy**, de **Clermont-Ferrand**, d'**Arnas**, de **Roanne**, de **Moulins**, de **Villeurbanne** et de **Chambéry** sont les territoires de santé enregistrant les niveaux de densité médicale les plus faibles. À l'opposé, **13 Territoires de santé** enregistrent un niveau de densité médicale supérieure à la moyenne régionale, soit **43,3%** des territoires de santé. Parmi ces territoires, 10 territoires de santé affichent une

⁴ Taux d'encadrement des communes : pourcentage de communes équipées

⁵ Taux de couverture de la population : proportion de la population desservie par un service de santé

densité médicale supérieure à 1,3 endocrinologues libéraux et/ou mixtes pour 100 000 habitants, soit les territoires de santé de **Tarare**, d'**Aurillac**, de **Romans-sur-Isère**, d'**Évian-les-Bains**, de **Voiron**, de **Grenoble**, de **Lyon**, de **Caluire-et-Cuire**, de **Vénissieux** et du **Mont-Dore**.



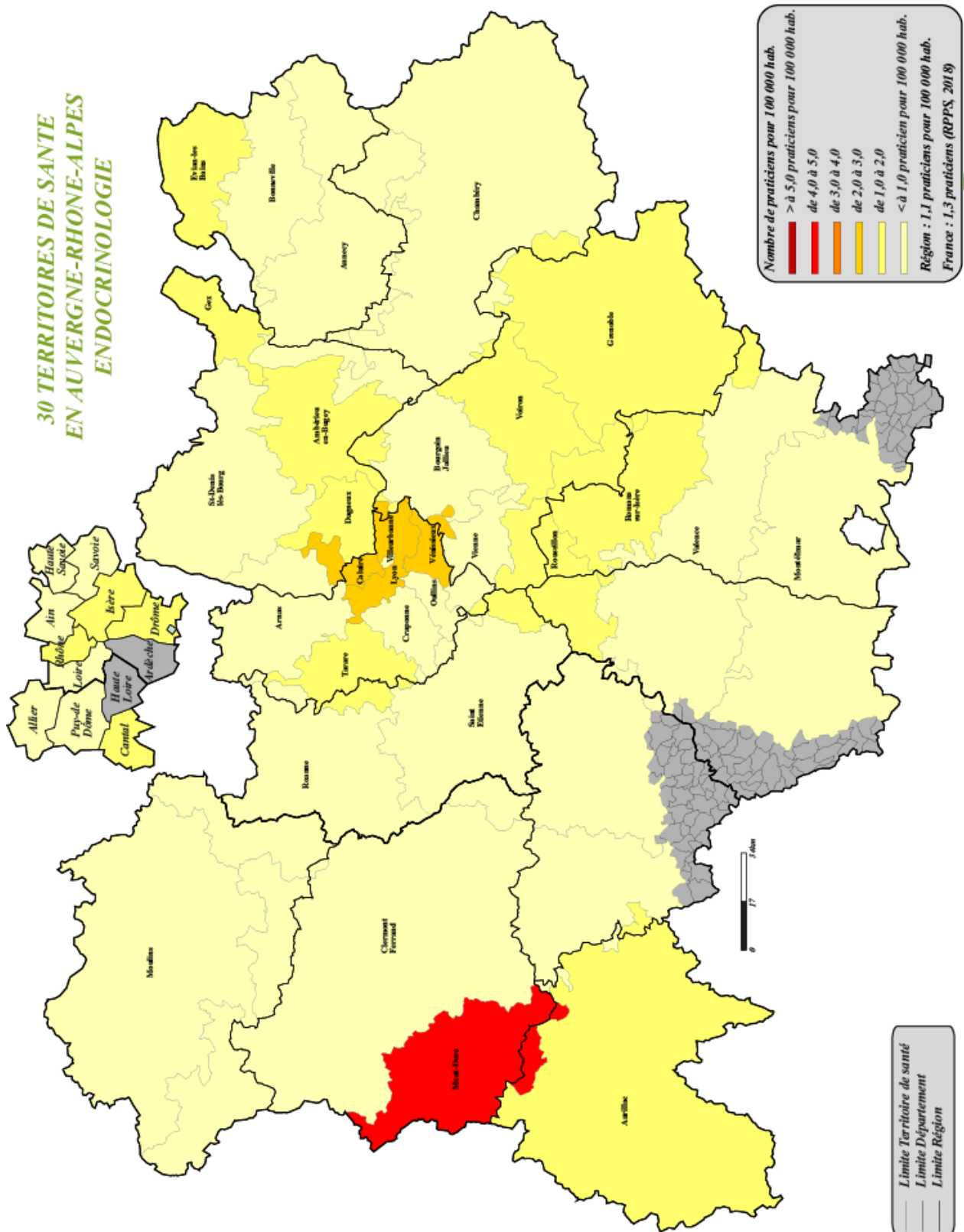


Tableau n° 3 : Effectifs, densité et desserte médicale par Territoire de santé :

Code_Territoire	Libellé_Territoire de santé	Population en 2016	Nombre de praticiens	Densité médicale	Desserte médicale
26198	Montélimar	277 172	1	0,4	277 172
38053	Bourgoin-Jallieu	250 184	1	0,4	250 184
42218	Saint-Étienne	731 636	3	0,4	243 879
74010	Annecy	430 754	2	0,5	215 377
63113	Clermont-Ferrand	830 454	4	0,5	207 614
69013	Arnas	203 107	1	0,5	203 107
42187	Roanne	194 596	1	0,5	194 596
03190	Moulins	160 897	1	0,6	160 897
69266	Villeurbanne	148 543	1	0,7	148 543
73065	Chambéry	433 401	3	0,7	144 467
74042	Bonneville	265 238	2	0,8	132 619
38544	Vienne	127 474	1	0,8	127 474
69149	Oullins	124 156	1	0,8	124 156
01344	Saint-Denis-lès-Bourg	245 877	2	0,8	122 939
69069	Craponne	106 620	1	0,9	106 620
26362	Valence	316 894	3	0,9	105 631
01004	Ambérieu-en-Bugey	95 824	1	1,0	95 824
01173	Gex	91 958	1	1,1	91 958
38344	Roussillon	168 333	2	1,2	84 167
01142	Dagneux	81 547	1	1,2	81 547
69243	Tarare	76 949	1	1,3	76 949
15014	Aurillac	144 954	2	1,4	72 477
26281	Romans-sur-Isère	144 394	2	1,4	72 197
74119	Évian-les-Bains	144 372	2	1,4	72 186
38563	Voiron	195 364	3	1,5	65 121
38185	Grenoble	586 815	10	1,7	58 682
69123	Lyon	865 401	20	2,3	43 270
69034	Caluire-et-Cuire	142 405	4	2,8	35 601
69259	Vénissieux	175 945	5	2,8	35 189
63236	Mont-Dore	24 896	1	4,0	24 896
	Auvergne-Rhône-Alpes	7 820 966	83	1,1	94 229

moyenne
régionale
observée

Sources : INSEE-RGP, 2016
URPS ML-AuRA, 2018

4. Les effectifs en équivalents temps plein (ETP) et l'offre de soins géographique « complémentaire »

4.1 - Les effectifs en Équivalent Temps Plein (ETP)

Afin de mieux représenter **l'offre de soins réelle en région Auvergne-Rhône-Alpes**, l'URPS ML a décidé d'envoyer un questionnaire aux professionnels de santé, afin de connaître leurs modes d'exercice et leurs temps d'activité. Nous avons ainsi introduit la notion d'« effectifs en équivalent temps plein » (ETP). Ces données sont donc à prendre en considération pour connaître la réalité du terrain. Mais les chiffres indiqués sont cependant à prendre avec précaution, puisque **57 endocrinologues** (soit **63%** des endocrinologues) ont répondu au questionnaire de l'URPS ML permettant d'affiner leur mode d'exercice. Par défaut, nous avons mis des activités à temps plein aux endocrinologues qui ne nous avaient pas répondu.

Sur cette base, au 1^{er} janvier 2019, les endocrinologues représentent un effectif de **73,88 ETP** pour 83 endocrinologues à activité libérale et/ou mixte (les activités salariées des professionnels n'ont pas été prises en compte [cf. Partie 1 – Méthodologie]).

Cet effectif est donc certainement surévalué compte tenu du pourcentage de réponse.

Tableau n° 4 : Nombre d'effectifs en Équivalent Temps Plein (ETP) par département :

Les départements	Nombre de praticiens	Effectifs en ETP
Ain	5	4,60
Allier	1	1,00
Ardèche	—	—
Cantal	2	2,00
Drôme	6	5,00
Isère	17	15,80
Loire	4	3,80
Haute-Loire	—	—
Puy-de-Dôme	5	4,60
Rhône	34	29,18
Savoie	3	2,40
Haute-Savoie	6	5,50
Auvergne-Rhône-Alpes	83	73,88

Sources : URPS ML-AuRA, 2018

**Tableau n° 5 : Nombre d'effectifs en Équivalent Temps Plein (ETP)
par Territoire de santé :**

Code_Territoire	Libellé_Territoire de santé	Population en 2016	Nombre de praticiens	Effectifs en ETP
01004	Ambérieu-en-Bugey	95 824	1	1,00
01142	Dagneux	81 547	1	1,00
01173	Gex	91 958	1	0,60
01344	Saint-Denis-lès-Bourg	245 877	2	2,00
03190	Moulins	160 897	1	1,00
15014	Aurillac	144 954	2	2,00
26198	Montélimar	277 172	1	0,60
26281	Romans-sur-Isère	144 394	2	1,80
26362	Valence	316 894	3	2,60
38053	Bourgoin-Jallieu	250 184	1	1,00
38185	Grenoble	586 815	10	9,10
38344	Roussillon	168 333	2	1,70
38544	Vienne	127 474	1	1,00
38563	Voiron	195 364	3	3,00
42187	Roanne	194 596	1	1,00
42218	Saint-Étienne	731 636	3	2,80
63113	Clermont-Ferrand	830 454	4	4,00
63236	Mont-Dore	24 896	1	0,60
69013	Arnas	203 107	1	0,80
69034	Caluire-et-Cuire	142 405	4	3,30
69069	Craponne	106 620	1	0,80
69123	Lyon	865 401	20	17,28
69149	Oullins	124 156	1	0,80
69243	Tarare	76 949	1	0,80
69259	Vénissieux	175 945	5	4,40
69266	Villeurbanne	148 543	1	1,00
73065	Chambéry	433 401	3	2,40
74010	Annecy	430 754	2	1,80
74042	Bonneville	265 238	2	1,90
74119	Évian-les-Bains	144 372	2	1,80
	Auvergne-Rhône-Alpes	7 820 966	83	73,88

Sources : INSEE-RGP, 2016
URPS ML-AuRA, 2018

4.2 - L'offre de soins géographique "complémentaire"

La prise en compte des activités principales et secondaires des praticiens (hors activités salariées) se traduit par une double conséquence. La première, d'ordre quantitative, se manifeste par le biais des ETP, qui par territoires de santé, cumulent l'ensemble des activités recensées. La deuxième conséquence est d'ordre spatial. Elle se manifeste par la présence de territoires de santé, dont l'existence ne repose que sur des activités complémentaires. Mais dans le cadre de cette étude, aucun territoire de santé ne doit son existence à la présence d'activités secondaires.

5. Le nombre de praticiens à temps partiel

Au 1^{er} janvier 2019, **18 praticiens** (sur les 57 endocrinologues ayant répondu au questionnaire) ont déclaré un temps partiel, soit environ **63%** des endocrinologues de cet échantillon.

Par temps partiel, nous comptabilisons les praticiens n'exerçant pas une activité à 100% toutes activités comprises (activité salariée comprise).

Par défaut, nous avons mis des activités à temps plein aux endocrinologues qui ne nous avaient pas répondu. Nous ne pouvons donc indiquer réellement le nombre d'endocrinologues exerçant à temps partiel en région Auvergne-Rhône-Alpes. Après mise en ligne de cette étude, nous nous efforcerons d'affiner cette donnée par contact avec les praticiens n'ayant pas répondu à l'enquête initiale.

Ce nombre de praticiens à temps partiel est certainement sous-évalué.

À titre indicatif, nous donnons le tableau suivant :

Tableau n° 6 : Nombre de praticiens déclarant un temps partiel par département :

Les départements	Nombre de praticiens	Nombre de praticiens Temps Partiel
Ain	5	1
Allier	1	—
Ardèche	—	—
Cantal	2	—
Drôme	6	—
Isère	17	4
Loire	4	—
Haute-Loire	—	—
Puy-de-Dôme	5	1
Rhône	34	7
Savoie	3	2
Haute-Savoie	6	3
Auvergne-Rhône-Alpes	83	18

Sources : URPS ML-AuRA, 2018

Tableau n° 7 : Nombre de praticiens déclarant un temps partiel par Territoire de santé :

Code_Territoire	Libellé_Territoire de santé	Nombre de praticiens	Nombre de praticiens déclarant un temps partiel	< à 25%	de 25 à 50%	de 50 à 75%	de 75 à 99%
01173	Gex	1	1	—	—	1	—
38185	Grenoble	10	3	—	—	—	3
38344	Roussillon	2	1	—	—	—	1
63236	Mont-Dore	1	1	—	—	—	1
69034	Caluire-et-Cuire	4	2	—	—	1	1
69123	Lyon	20	4	—	—	1	3
69259	Vénissieux	5	1	—	—	—	1
73065	Chambéry	3	2	—	—	—	2
74010	Annecy	2	1	—	—	—	1
74042	Bonneville	2	1	—	—	—	1
74119	Évian-les-Bains	2	1	—	—	—	1
Auvergne-Rhône-Alpes		52	18	—	—	3	15

Sources : INSEE-RGP, 2016
URPS ML-AuRA, 2018

6. Les modes et cadres d'exercice

Les médecins exerçant une spécialité médicale (hors médecine générale) ont souvent des modes d'exercice diversifiés : en libéral exclusif ou en exercice mixte ; dans des structures différentes (cabinet, établissement).

■ Modes d'exercice (libéral exclusif ou exercice mixte)

34 endocrinologues sur 83 (soit 41,0%) exercent en activité mixte (libéral et salarié) (*tab. n° 8*). Cette activité salariée est exercée en activité complémentaire secondaire.

21

Tableau n° 8 : Répartition des praticiens à activité mixte par département :

Les départements	Nombre de praticiens	Praticiens à activité mixte	
		Effectifs	%
Ain	5	—	0,0
Allier	1	—	0,0
Ardèche	—	—	—
Cantal	2	1	50,0
Drôme	6	4	66,7
Isère	17	5	29,4
Loire	4	1	25,0
Haute-Loire	—	—	—
Puy-de-Dôme	5	4	80,0
Rhône	34	17	50,0
Savoie	3	1	33,3
Haute-Savoie	6	1	16,7
Auvergne-Rhône-Alpes	83	34	41,0%

Sources : URPS ML-AuRA, 2018

Les praticiens en activité « libéral temps plein hospitalier » n'ont pas été retenus pour notre étude sur l'offre de soins libérale.

■ Cadres d'exercice (en cabinet ou en établissement)

- Pour l'activité principale

Au 1^{er} janvier 2019, l'activité principale des 83 endocrinologues libéraux et/ou mixtes s'exerce essentiellement en cabinet. Près de **30,0%** des praticiens sont installés en cabinet de groupe, soit près de trois médecins sur dix ; et plus de **14,0%** des praticiens exercent en cabinet individuel (**tab. n° 9**). L'activité en établissement, est moins représentée, mais elle caractérise néanmoins près de **22,0%** des praticiens.

22

Tableau n° 9 : Répartition des praticiens (en %) selon le cadre d'exercice de l'activité principale par département :

Les départements	Cabinet individuel	Cabinet de groupe	Etablissements	Non communiqué
Ain	20,0	20,0	20,0	40,0
Allier	100,0	0,0	0,0	0,0
Ardèche	—	—	—	—
Cantal	0,0	0,0	0,0	100,0
Drôme	0,0	66,7	16,7	16,7
Isère	23,5	35,3	0,0	41,2
Loire	0,0	25,0	25,0	50,0
Haute-Loire	—	—	—	—
Puy-de-Dôme	0,0	20,0	0,0	80,0
Rhône	11,8	23,5	41,2	23,5
Savoie	33,3	0,0	33,3	33,3
Haute-Savoie	16,7	50,0	0,0	33,3
Auvergne-Rhône-Alpes	14,5%	28,9%	21,7%	34,9%

Sources : URPS ML-AuRA, 2018

- En effectifs « équivalent temps plein » (activités principales et secondaires comprises)

33 endocrinologues libéraux et/ou mixtes sur les 83 que compte la région, exercent des activités en sites multiples (cabinets différents et/ou en établissement), réparties en une activité principale et une/ou des activité(s) secondaire(s) (hors activité salariée).

La répartition de ces modes d'exercice en activités « « équivalent temps plein » (comprenant l'activité principale et les activités secondaires -hors activité salariée-), montre une répartition, dans son ensemble, similaire à celle constatée sur l'activité principale seule, à savoir :

- en cabinet individuel : 9,60 ETP (soit 13,0%)
- en cabinet de groupe : 20,53 ETP (soit 27,8%)
- en établissement : 18,30 ETP (soit 24,8%)
- non renseigné : 25,45 ETP (soit 34,4%)

Les endocrinologues libéraux ont donc une activité en établissement privé de santé (PSPH ou non PSPH) relativement développée (hors activité salariée).

Tableau n° 10 : Répartition des effectifs (en %) selon le cadre d'exercice par Territoire de santé :

Code_Territoire	Libellé_Territoire de santé	Nombre de praticiens	% de praticiens exerçant leur activité principale en :				Nombre de praticien ayant une/et ou des activités secondaires
			Cabinet individuel	Cabinet de groupe	En Etablissement	Non communiqué	
01004	Ambérieu-en-Bugey	1	0,0	0,0	100,0	0,0	—
01142	Dagneux	1	0,0	0,0	0,0	100,0	—
01173	Gex	1	100,0	0,0	0,0	0,0	—
01344	Saint-Denis-lès-Bourg	2	0,0	50,0	0,0	50,0	—
03190	Moulins	1	100,0	0,0	0,0	0,0	—
15014	Aurillac	2	0,0	0,0	0,0	100,0	—
26198	Montélimar	1	0,0	0,0	0,0	100,0	1
26281	Romans-sur-Isère	2	0,0	50,0	50,0	0,0	1
26362	Valence	3	0,0	100,0	0,0	0,0	2
38053	Bourgoin-Jallieu	1	0,0	0,0	0,0	100,0	—
38185	Grenoble	10	20,0	40,0	0,0	40,0	4
38344	Roussillon	2	100,0	0,0	0,0	0,0	2
38544	Vienne	1	0,0	0,0	0,0	100,0	—
38563	Voiron	3	0,0	66,7	0,0	33,3	—
42187	Roanne	1	0,0	0,0	0,0	100,0	—
42218	Saint-Étienne	3	0,0	33,3	33,3	33,3	2
63113	Clermont-Ferrand	4	0,0	0,0	0,0	100,0	—
63236	Mont-Dore	1	0,0	100,0	0,0	0,0	1
69013	Arnas	1	0,0	0,0	100,0	0,0	1
69034	Caluire-et-Cuire	4	0,0	25,0	25,0	50,0	3
69069	Craponne	1	0,0	0,0	0,0	100,0	1
69123	Lyon	20	5,0	35,0	35,0	25,0	10
69149	Oullins	1	100,0	0,0	0,0	0,0	1
69243	Tarare	1	100,0	0,0	0,0	0,0	1
69259	Vénissieux	5	0,0	0,0	100,0	0,0	1
69266	Villeurbanne	1	100,0	0,0	0,0	0,0	—
73065	Chambéry	3	33,3	0,0	33,3	33,3	2
74010	Annecy	2	50,0	0,0	0,0	50,0	—
74042	Bonneville	2	0,0	100,0	0,0	0,0	—
74119	Évian-les-Bains	2	0,0	50,0	0,0	50,0	—
	Auvergne-Rhône-Alpes	83	14,5%	28,9%	21,7%	34,9%	33

Sources : INSEE-RGP, 2016
URPS ML-AuRA, 2018

7. Le vieillissement des praticiens

Au 1^{er} janvier 2019, l'âge moyen des Endocrinologues est de **54 ans**⁶, il est de 61 ans pour les hommes, et de 52 ans pour les femmes (**tab. n° 11**). L'âge médian est de 53 ans.

Tableau n° 11 : Répartition des praticiens à activité mixte par département :

Les départements	Age moyen Homme	Age moyen Femme	Age moyen Ensemble	% de praticiens de 55 ans et +	% de praticiens de 60 ans et +	% de praticiens de 65 ans et +
Ain	54	48	50	0,0	0,0	0,0
Allier	—	—	—	—	—	—
Ardèche	—	—	—	—	—	—
Cantal	—	49	49	0,0	0,0	0,0
Drôme	66	50	53	33,3	33,3	16,7
Isère	64	54	55	58,8	29,4	0,0
Loire	—	57	57	33,3	33,3	0,0
Haute-Loire	—	—	—	—	—	—
Puy-de-Dôme	—	55	55	66,7	66,7	0,0
Rhône	63	51	53	48,5	27,3	12,1
Savoie	—	55	55	50,0	50,0	0,0
Haute-Savoie	57	51	54	50,0	33,3	33,3
Auvergne-Rhône-Alpes	61 ans	52 ans	54 ans	46,7%	29,3%	9,3%

Sources : URPS ML-AuRA, 2018

L'amplitude est relativement conséquente, soit un écart de 8 années entre le département de **la Loire** qui enregistre l'âge moyen le plus élevé, soit **57 ans**, et le département **du Cantal** qui enregistre l'âge moyen le plus faible, soit **49 ans**.

15 territoires de santé sur les 27⁷ territoires définis, enregistrent un âge moyen supérieur ou égal à 54 ans, soit **55,6%** des territoires de santé des endocrinologues libéraux et/ou mixtes. À l'opposé, seuls **12 territoires de santé** enregistrent un âge moyen inférieur ou égal à 54 ans (**tab. n° 12**).

49 endocrinologues libéraux et/ou mixtes sont âgés de 50 ans et plus en 2019, soit **65,3%** des praticiens. L'indice de vieillissement⁸ est de 1,9 ou 188 endocrinologues libéraux et/ou mixtes âgés de 50 ans et plus pour 100 endocrinologues libéraux et/ou mixtes âgés de moins 50 ans.

⁶ Compte tenu de l'absence de réponses, les calculs se font sur la base de 75 praticiens.

⁷ L'information n'est pas disponible pour 3 territoires de santé, le calcul se fait sur la base de 27 territoires de santé, au lieu de 30.

⁸ Indice de vieillissement : Nombre de praticiens âgés de 50 ans et plus / Nombre de praticiens âgés de moins de 50 ans

Tous les praticiens en exercice sont âgés de 50 ans et plus, soit la situation de **9 Territoires de santé**, soit **33,3%** des territoires de santé des endocrinologues.

35 endocrinologues libéraux et/ou mixtes sont âgés de 55 ans et plus en 2019, soit **46,7%** des praticiens. Concrètement, près d'un praticien sur deux va atteindre l'âge de 65 ans en 2029. 50,0% et plus des praticiens sont âgés de 55 ans et plus, soit la situation de **14 Territoires de santé**, soit **51,9%** des territoires de santé des endocrinologues.

22 endocrinologues libéraux et/ou mixtes sont âgés de 60 ans et plus en 2019, soit **29,3%** des praticiens. Concrètement, près de trois praticiens sur dix vont atteindre l'âge de 65 ans en 2024. 50,0% et plus des praticiens sont âgés de 60 ans et plus, soit la situation de **9 Territoires de santé**, soit **33,3%** des territoires de santé des endocrinologues.

7 endocrinologues libéraux et/ou mixtes sont âgés de 65 ans et plus en 2019, soit **9,3%** des praticiens. Concrètement, plus d'un praticien sur dix est susceptible de cesser son activité dès cette année. 50,0% et plus des praticiens sont âgés de 65 ans et plus, soit la situation de **4 Territoires de santé**, soit **14,8%** des territoires de santé des endocrinologues.

Tableau n° 12 : Age moyen des médecins en exercice par Territoire de santé :

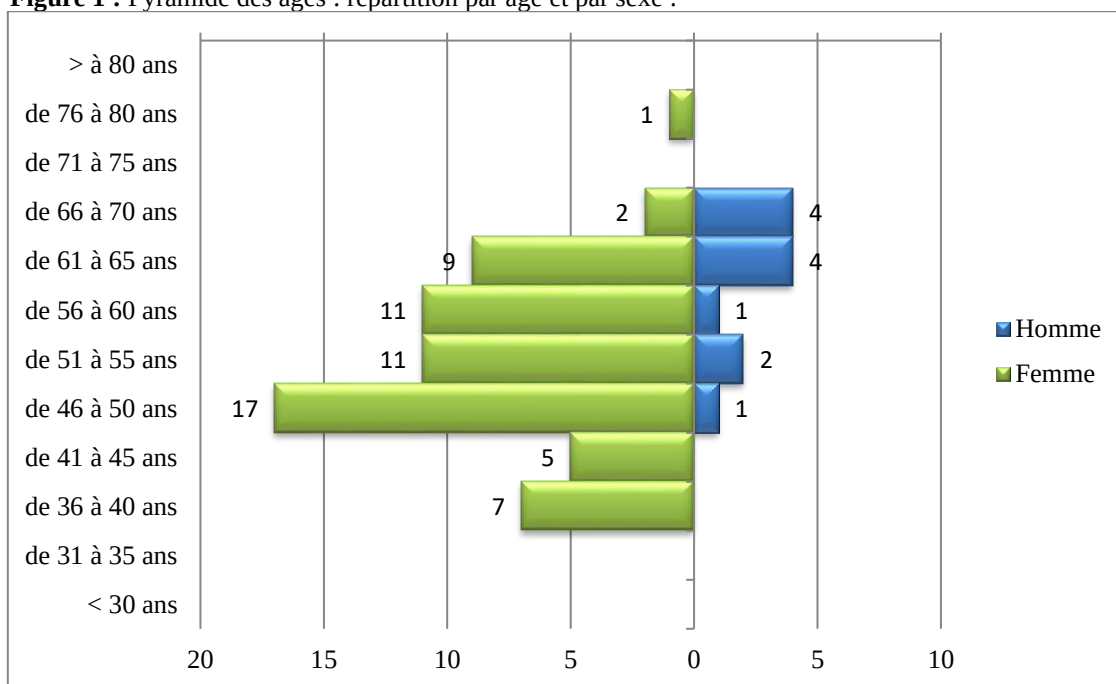
Code_Territoire	Libellé_Territoire de santé	Age moyen Homme	Age moyen Femme	Age moyen Ensemble	Effectif de praticiens	Praticiens ≥ 55 ans	Praticiens ≥ 60 ans	Praticiens ≥ 65 ans
01004	Ambérieu-en-Bugey	—	—	—	1	—	—	—
01142	Dagneux	—	—	—	1	—	—	—
01173	Gex	—	46	46	1	—	—	—
01344	Saint-Denis-lès-Bourg	54	49	52	2	—	—	—
03190	Moulins	—	—	—	1	—	—	—
15014	Aurillac	—	49	49	2	—	—	—
26198	Montélimar	—	47	47	1	—	—	—
26281	Romans-sur-Isère	66	44	55	2	1	1	1
26362	Valence	—	54	54	3	1	1	—
38053	Bourgoin-Jallieu	—	48	48	1	—	—	—
38185	Grenoble	—	56	56	10	7	3	—
38344	Roussillon	64	51	58	2	1	1	—
38544	Vienne	—	49	49	1	—	—	—
38563	Voiron	—	55	55	3	2	1	—
42187	Roanne	—	53	53	1	—	—	—
42218	Saint-Étienne	—	59	59	3	1	1	—
63113	Clermont-Ferrand	—	62	62	4	2	2	—
63236	Mont-Dore	—	40	40	1	—	—	—
69013	Arnas	—	46	46	1	—	—	—
69034	Caluire-et-Cuire	—	47	47	4	—	—	—
69069	Craponne	—	38	38	1	—	—	—
69123	Lyon	61	52	54	20	10	6	2
69149	Oullins	—	67	67	1	1	1	1
69243	Tarare	61	—	61	1	1	1	—
69259	Vénissieux	69	51	54	5	3	1	1
69266	Villeurbanne	—	58	58	1	1	—	—
73065	Chambéry	—	55	55	3	1	1	—
74010	Annecy	48	77	63	2	1	1	1
74042	Bonneville	—	38	38	2	—	—	—
74119	Évian-les-Bains	62	—	62	2	2	1	1
	Auvergne-Rhône-Alpes	61 ans	52 ans	54 ans	83	35	22	7

Sources : INSEE-RGP, 2016
URPS ML-AuRA, 2018

8. Le sexe ratio

■ Au 1^{er} janvier 2019, l'Endocrinologie est une spécialité pratiquée en grande partie par des femmes. En effet, 63 endocrinologues sont des femmes (soit **84,0%** des endocrinologues libéraux et/ou mixte) et 12 sont des hommes (soit **16,0%** des praticiens) (*fig. n° 1*).

Figure 1 : Pyramide des âges : répartition par âge et par sexe :



Sources : URPS ML-AuRA, 2018

La caractéristique de la répartition de l'activité, dominée par les praticiens-femmes, se reproduit sur le plan départemental mais quelques particularités peuvent être néanmoins signalées (*tab. n° 13*). Ainsi, **le Rhône, la Drôme et l'Isère** sont les départements où les taux de féminité sont particulièrement significatifs, plus de **80,0%** des endocrinologues libéraux et/ou mixtes sont des femmes, et même **100,0%** pour les départements **du Cantal, de la Loire, du Puy-de-Dôme et de la Savoie**. Seuls cinq départements sont concernés par la présence d'activité masculine, soit **la Haute-Savoie, l'Ain, le Rhône, la Drôme et l'Isère**. Parmi ces départements, les taux de masculinité les plus conséquents ne concernent que le département de l'Ain et de la Haute-Savoie, où **33,0% à 50,0%** des endocrinologues libéraux et/ou mixtes sont des hommes.

Tableau n° 13 : Répartition des hommes et des femmes, par département :

Les départements	Homme	Femme
Ain	33,3	66,7
Allier	—	—
Ardèche	—	—
Cantal	0,0	100,0
Drôme	16,7	83,3
Isère	5,9	94,1
Loire	0,0	100,0
Haute-Loire	—	—
Puy-de-Dôme	0,0	100,0
Rhône	18,2	81,8
Savoie	0,0	100,0
Haute-Savoie	50,0	50,0
Auvergne-Rhône-Alpes	16,0%	84,0%

Sources : URPS ML-AuRA, 2018

■ **Féminisation et temps partiel**

Précédemment, nous avons vu que 18 praticiens avaient déclaré un temps partiel, (sur les 57 endocrinologues ayant répondu au questionnaire). Compte tenu du sex-ratio, 16 praticiens concernés sont des femmes (soit 88,9%) et 2 sont des hommes.

■ **Féminisation et cadres d'activité**

Malgré un fort taux de féminité, les tendances semblent opposées, et quelques différences sont observées dans le choix du cadre d'activité. Globalement, le cabinet demeure incontestablement le cadre le plus plébiscité pour l'exercice, mais les hommes sont plus nombreux que les femmes à plébisciter le cabinet individuel comme cadre d'exercice, alors qu'il s'agit que cabinet de groupe pour les femmes.

Tableau n° 14 : Répartition des effectifs par sexe en fonction des cadres de l'activité principale :

Les départements	Homme	Femme	Ensemble
Cabinet individuel	23,1	12,9	14,5
Cabinet de groupe	23,1	30,0	28,9
Etablissement	23,1	21,4	21,7
Non communiqué	30,8	35,7	34,9
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%

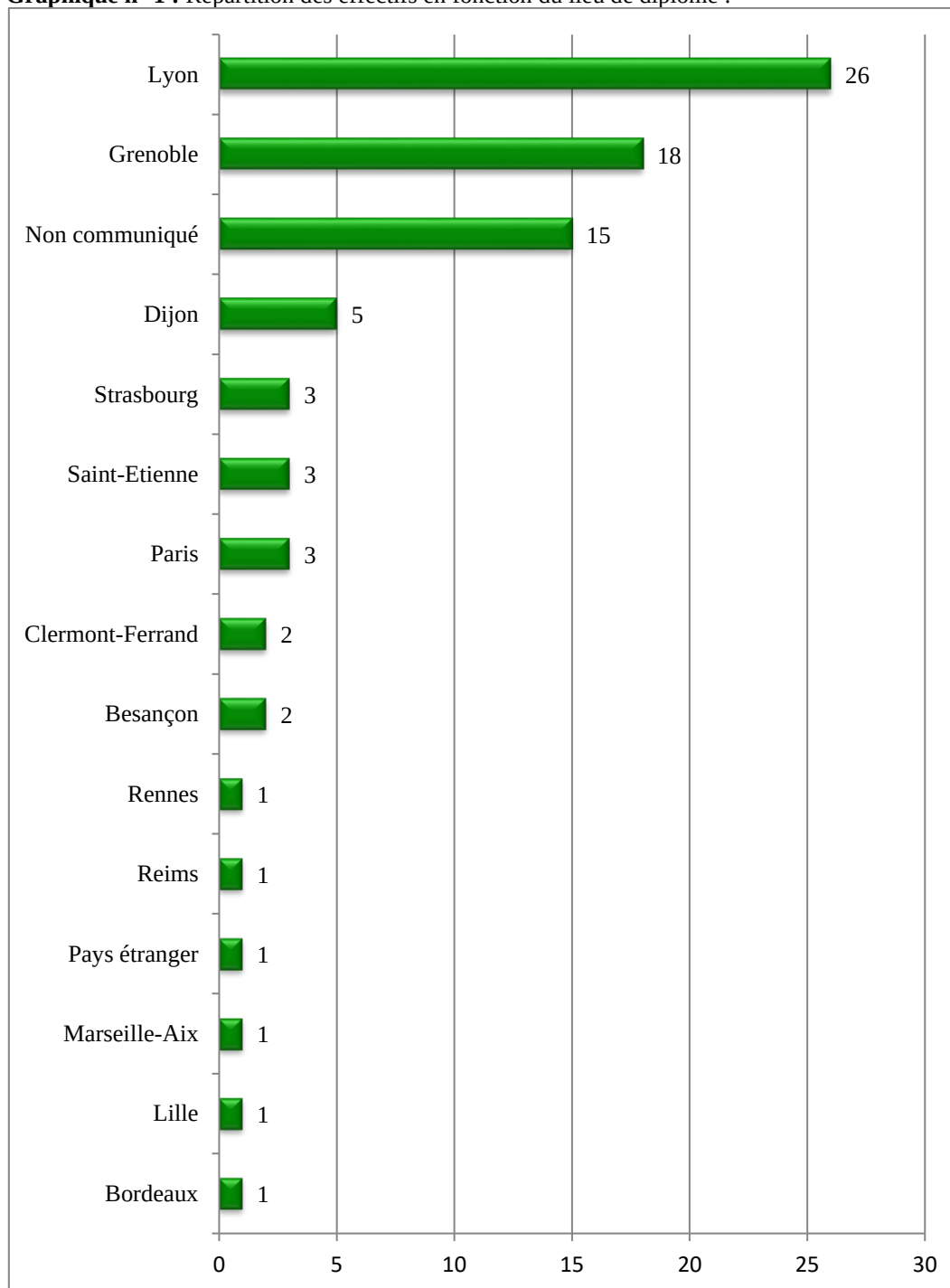
Sources : URPS ML-AuRA, 2018

Concernant l'établissement comme cadre d'exercice, moins plébiscité, les choix sont très proches, et peu de différences significatives sont observées entre les praticiens-hommes et les praticiens-femmes.

9. Le lieu de formation

La prise en compte des lieux de formation traduit l'existence d'un "ancrage régional" particulièrement développé. En effet, **59%** des praticiens en exercice ont obtenu leur diplôme au sein des facultés régionales (*graph. n° 1*).

Graphique n° 1 : Répartition des effectifs en fonction du lieu de diplôme :



Sources : URPS ML-AuRA, 2018

Le classement en fonction des facultés de formation permet de déterminer les 3 premières facultés :

- **Faculté de premier rang** : la région Auvergne-Rhône-Alpes : **59,0%** des médecins en exercice y ont obtenu leur diplôme, traduisant l'importance de l'effet de « préférence régionale » des médecins.
- **Faculté de deuxième rang** : la région Bourgogne-Franche-Comté : **8,4%** des médecins en exercice y ont obtenu leur diplôme.
- **Faculté de troisième rang** : la région Grand-Est (Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne) : **4,8%** des médecins en exercice y ont obtenu leur diplôme.

La plupart des départements reproduisent ce schéma régional, la faculté de premier rang est incontestablement issue des facultés de la région Auvergne-Rhône-Alpes. De nouveau, l'implantation d'une faculté telle que Saint-Etienne dans la Loire ou Grenoble en Isère renforce cet ancrage régional. Ainsi, pour les départements **du Rhône**, de **la Savoie**, de **la Haute-Savoie**, de **la Drôme**, de **la Loire** et de **l'Isère**, au moins de 62,0% des praticiens ont obtenu leur diplôme au sein des facultés régionales. Mais ce cadre ne prévaut pas pour tous les départements, notamment pour ceux de **l'Ain** et **du Puy-de-Dôme** où seulement 20,0% des praticiens sont issus des facultés régionales, mais surtout pour les départements de **l'Allier** et **du Cantal** où aucun praticien n'est issu des facultés régionales. Mais de nouveau le taux de non-réponse ne permet pas de préciser ces tendances.

10. Tableaux récapitulatifs

Tableau n° 15 : Démographie médicale par département :

Les départements	Population en 2016	Nombre de praticiens	Densité médicale	Age moyen Ensemble	% de praticiens de 55 ans et +	% de praticiens de 60 ans et +
Ain	626 127	5	0,8	50	0,0	0,0
Allier	343 062	1	0,3	—	—	—
Ardèche	322 381	—	—	—	—	—
Cantal	146 618	2	1,4	49	0,0	0,0
Drôme	499 159	6	1,2	53	33,3	33,3
Isère	1 243 597	17	1,4	55	58,8	29,4
Loire	757 305	4	0,5	57	33,3	33,3
Haute-Loire	226 565	—	—	—	—	—
Puy-de-Dôme	644 216	5	0,8	55	66,7	66,7
Rhône	1 801 885	34	1,9	53	48,5	27,3
Savoie	426 924	3	0,7	55	50,0	50,0
Haute-Savoie	783 127	6	0,8	54	50,0	33,3
Auvergne-Rhône-Alpes	7 820 966	83	1,1	54 ans	46,7%	29,3%

Sources : URPS ML-AuRA, 2018

Tableau n° 16 : Démographie médicale par Territoire de santé :

Code_Territoire	Libellé_Territoire de santé	Population en 2016	Nombre de praticiens	Densité médicale	Age moyen Ensemble	% praticiens ≥ à 55 ans	% praticiens ≥ à 60 ans	% praticiens ≥ à 65 ans
01004	Ambérieu-en-Bugey	95 824	1	1,0	—	—	—	—
01142	Dagneux	81 547	1	1,2	—	—	—	—
01173	Gex	91 958	1	1,1	46	0,0	0,0	0,0
01344	Saint-Denis-lès-Bourg	245 877	2	0,8	52	0,0	0,0	0,0
03190	Moulins	160 897	1	0,6	—	—	—	—
15014	Aurillac	144 954	2	1,4	49	0,0	0,0	0,0
26198	Montélimar	277 172	1	0,4	47	0,0	0,0	0,0
26281	Romans-sur-Isère	144 394	2	1,4	55	50,0	50,0	50,0
26362	Valence	316 894	3	0,9	54	33,3	33,3	0,0
38053	Bourgoin-Jallieu	250 184	1	0,4	48	0,0	0,0	0,0
38185	Grenoble	586 815	10	1,7	56	70,0	30,0	0,0
38344	Roussillon	168 333	2	1,2	58	50,0	50,0	0,0
38544	Vienne	127 474	1	0,8	49	0,0	0,0	0,0
38563	Voiron	195 364	3	1,5	55	66,7	33,3	0,0
42187	Roanne	194 596	1	0,5	53	0,0	0,0	0,0
42218	Saint-Étienne	731 636	3	0,4	59	50,0	50,0	0,0
63113	Clermont-Ferrand	830 454	4	0,5	62	100,0	100,0	0,0
63236	Mont-Dore	24 896	1	4,0	40	0,0	0,0	0,0
69013	Arnas	203 107	1	0,5	46	0,0	0,0	0,0
69034	Caluire-et-Cuire	142 405	4	2,8	47	0,0	0,0	0,0
69069	Craponne	106 620	1	0,9	38	0,0	0,0	0,0
69123	Lyon	865 401	20	2,3	54	50,0	30,0	10,0
69149	Oullins	124 156	1	0,8	67	100,0	100,0	100,0
69243	Tarare	76 949	1	1,3	61	100,0	100,0	0,0
69259	Vénissieux	175 945	5	2,8	54	60,0	20,0	20,0
69266	Villeurbanne	148 543	1	0,7	58	100,0	0,0	0,0
73065	Chambéry	433 401	3	0,7	55	50,0	50,0	0,0
74010	Annecy	430 754	2	0,5	63	50,0	50,0	50,0
74042	Bonneville	265 238	2	0,8	38	0,0	0,0	0,0
74119	Évian-les-Bains	144 372	2	1,4	62	100,0	50,0	50,0
	Auvergne-Rhône-Alpes	7 820 966	83	1,1	54 ans	46,7%	29,3%	9,3%

Sources : INSEE-RGP, 2016
URPS ML-AuRA, 2018

III - L'ACCESSIBILITÉ À L'OFFRE DE SOINS

Au 1^{er} janvier 2019, le temps moyen d'accès⁹ à un endocrinologue libéral et/ou mixte (activité principale et secondaire) est de **30 minutes** (*tab. n° 17*). Ce temps d'accès est soumis à de fortes variations, quelle que soit l'échelle d'analyse. À l'échelle des départements, l'amplitude (3,9) demeure particulièrement conséquente, elle traduit une accessibilité différentielle entre le département **du Rhône** où le temps d'accès est le moins élevé (15 minutes) et le département de **la Haute-Loire** où le temps d'accès est le plus élevé (58 minutes). Les conditions topographiques (le relief) et d'infrastructures (réseaux routiers) expliquent en partie ces écarts d'accessibilité, mais la principale origine demeure ici les situations extrêmes de deux départements aux conditions d'encadrement médical opposées.

Tableau n° 17 : Temps moyen d'accès à un praticien par département (en minutes) :

Les départements	Temps moyen (en minutes)
Ain	21 mn
Allier	38 mn
Ardèche	39 mn
Cantal	40 mn
Drôme	34 mn
Isère	21 mn
Loire	24 mn
Haute-Loire	58 mn
Puy-de-Dôme	31 mn
Rhône	15 mn
Savoie	33 mn
Haute-Savoie	20 mn
Auvergne-Rhône-Alpes	30 mn

Sources : URPS ML-AuRA, 2018
UMR-GRED, 2018

À l'échelle des espaces (à partir du découpage en aires urbaines de l'INSEE¹⁰), l'amplitude est toute aussi conséquente (2,1), mais elle traduit l'opposition classique entre l'espace à dominante urbaine où le temps d'accès est le moins élevé (19 minutes) et l'espace à dominante rurale où le temps d'accès est le plus élevé (41 minutes) (*tab. n° 18*). Les espaces à dominante urbaine des départements du Rhône, de la Drôme et du Cantal enregistrent les temps moyens d'accès les moins élevés, les temps moyens d'accès les plus élevés étant enregistrés pour les départements de l'Ardèche, de l'Allier et de la Haute-Loire, dans un contexte où les valeurs oscillent de 11 à 59 minutes. Les espaces à dominante rurale des départements du Rhône et de

⁹ Le calcul de ces temps d'accès tient compte de l'offre de soins régionale, ainsi que celle proposée dans les départements limitrophes hors région.

¹⁰ Pôle urbain : unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Périphérie des pôles urbains : commune monopolisée et/ou commune périurbaine monopolisée, commune appartenant à la couronne périurbaine d'une aire urbaine.

Commune multipolarisée : communes situées hors des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines.

Espace rural : l'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

l'Ain enregistrent les temps moyens d'accès les moins élevés, les temps moyens d'accès les plus élevés étant enregistrés pour les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de la Haute-Loire.

Tableau n° 18 : Temps moyen d'accès à un praticien par département et type d'espaces (en minutes) :

Les départements	Pôle urbain	Périphérie des Pôles urbains	Communes Multi-polarisées	Espace à Dominante Urbaine	Pôle rural	Périphérie des Pôles ruraux	Autres communes rurales	Espace à Dominante Rurale
Ain	12	18	20	18	28	33	29	29
Allier	39	37	34	37	37	34	38	38
Ardèche	23	30	24	26	34	60	47	48
Cantal	3	14		13	44	44	43	43
Drôme	8	13	17	13	26	50	44	44
Isère	8	17	17	15	25	37	32	31
Loire	14	19	26	20	27	22	30	30
Haute-Loire	57	61	21	59	37	46	60	58
Puy-de-Dôme	8	20	30	21	40	56	42	42
Rhône	7	16	14	11	21		27	26
Savoie	20	24	19	21	49	44	42	43
Haute-Savoie	13	19	23	18	28	29	30	30
Auvergne-Rhône-Alpes	14	21	21	19	33	46	41	41

Sources : URPS ML-AuRA, 2018
UMR-GRED, 2018

36

Globalement, en tenant compte de l'offre de soins globale (activités libérales et/ ou mixtes, activités principales et secondaires des praticiens) de la région et de ses particularités topographiques, plus de **64,0%** de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un endocrinologue libéral et/ou mixte (**tab. n° 19**).

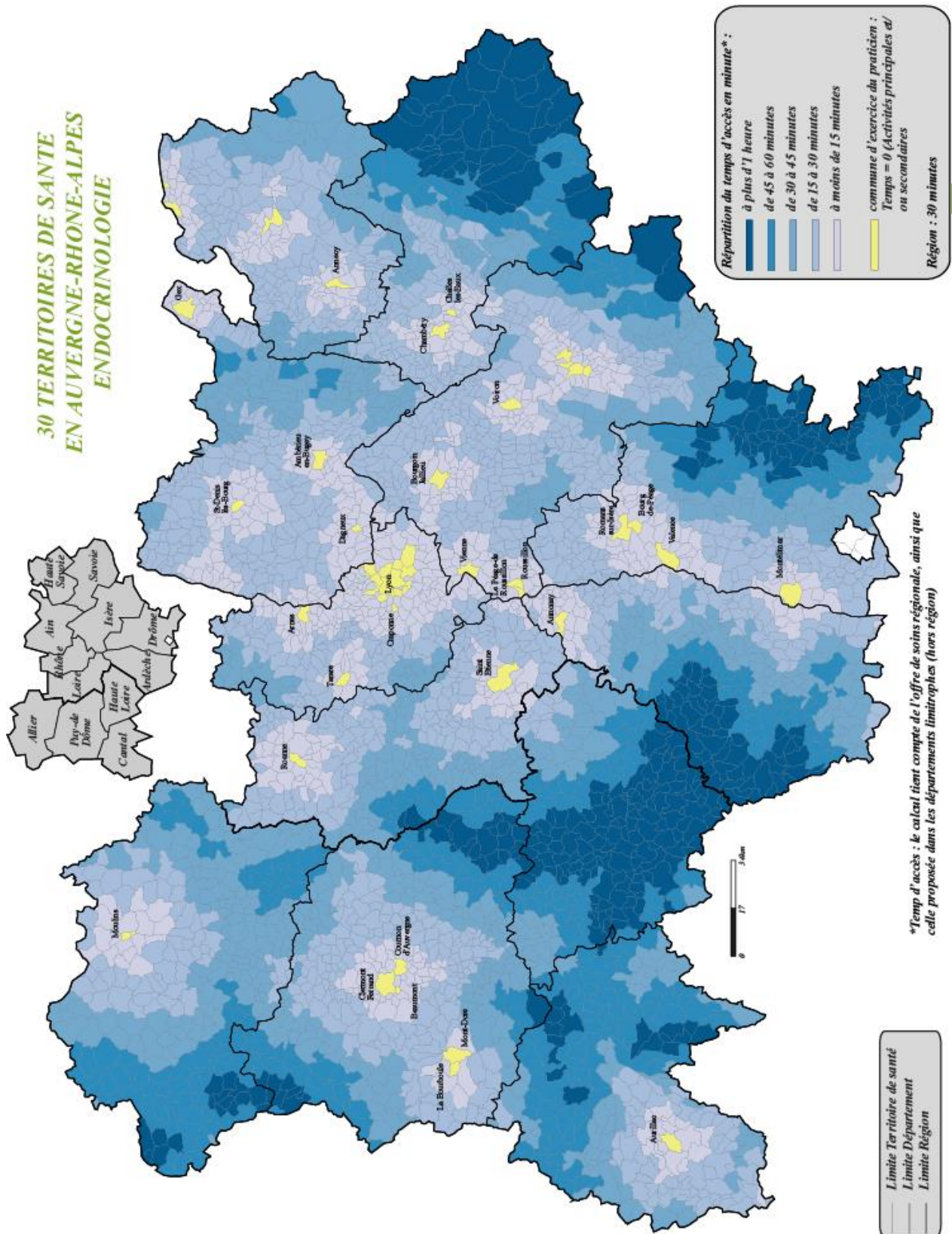
Tableau n° 19 : Part de la population régionale (en %) selon le temps d'accès :

Les départements	< à 15 mn	de 15 à 30 minutes	de 30 à 45 minutes	de 45 à 60 minutes	> à 1 heure
Ain	59,4	26,0	14,0	0,6	0,0
Allier	16,1	13,5	38,0	30,9	1,5
Ardèche	31,8	29,2	27,5	8,4	3,1
Cantal	37,5	18,6	22,7	18,9	2,3
Drôme	63,4	27,2	5,5	2,5	1,5
Isère	71,1	25,3	3,2	0,4	0,0
Loire	63,6	29,1	6,8	0,4	0,1
Haute-Loire	2,9	17,6	23,8	18,0	37,7
Puy-de-Dôme	59,9	24,9	9,0	3,5	2,7
Rhône	93,7	5,3	1,0	0,0	0,0
Savoie	46,4	25,0	10,3	7,8	10,4
Haute-Savoie	61,3	31,5	7,1	0,1	0,0
Auvergne-Rhône-Alpes	64,3%	21,1%	8,8%	3,6%	2,2%

Sources : URPS ML-AuRA, 2018
UMR-GRED, 2018

De nouveau, ce taux enregistre de très fortes variations entre les départements. Près de **94,0%** de la population du département **du Rhône** se situe à moins de 15 minutes d'un endocrinologue libéral et/ou mixte et 71,1% en **Isère**, alors que moins de **40,0%** des populations des départements de **la Haute-Loire**, de **l'Allier**, de **l'Ardèche** et **du Cantal** se trouvent dans ces conditions d'accessibilité. Si plus de 85,0% des populations se situent à moins de 30 minutes d'un endocrinologue libéral et/ou mixte en région Auvergne-Rhône-Alpes, seuls les départements de **l'Ain**, de **la Drôme**, de **la Loire**, de **la Haute-Savoie**, de **l'Isère** et **du Rhône** rassemblent ces conditions d'accessibilité. Ce taux est compris entre 60,0% et 70,0% pour les départements de **l'Ardèche** et de **la Savoie**, "seule" 56,1% de la population du département **du Cantal** se situe à moins de 30 minutes d'un endocrinologue libéral et/ou mixte, 29,6% pour **l'Allier** et 20,5% de la population du département de **la Haute-Loire** se situe à moins de 30 minutes d'un endocrinologue libéral et/ou mixte

**30 TERRITOIRES DE SANTE
EN AUVERGNE-RHONE-ALPES
ENDOCRINOLOGIE**



*Temp d'accès : le calcul tient compte de l'offre de soins régionale, ainsi que celle proposée dans les départements limitrophes (hors région)

Sources : INSEE, 2016 - SNIIRAM 2017
URPS-ML-AuRa, 2017

URPS Médecins Libéraux AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
GEOSANTE - UMR-GRED - UPI, Montpellier 3

IV. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

■ La densité médicale pour les endocrinologues libéraux et/ou mixtes montre de très fortes disparités d'encadrement médical marquées par l'absence de praticiens libéraux et/ou mixtes installés dans les départements de **l'Ardèche** et de **la Haute-Loire**, en activité principale. En dehors de ces cas particulier, les départements de **la Savoie**, de **la Haute-Savoie** et de **l'Ain**, et plus particulièrement de **l'Allier**, de **la Loire** et **du Puy-de-Dôme**, enregistrent les niveaux de densité médicale très inférieurs à la densité médicale régionale observée ; les départements de **la Drôme**, **du Cantal**, de **l'Isère** et **du Rhône** enregistrent des niveaux de densité médicale nettement supérieurs à la densité médicale régionale observée. Ces disparités se répercutent à l'échelle des territoires de santé où un peu plus de 43,0% des territoires de santé enregistrent une densité médicale supérieure à la densité régionale observée.

■ Le calcul en effectifs « Équivalent Temps Plein (ETP) » a mis en évidence que :

- Les **83 endocrinologues** libéraux et/ou mixtes exercent en réalité que l'équivalent de **73,88 ETP**. D'une part, parce que les activités salariées des professionnels de santé libéraux n'ont pas été prises en compte (offre de soins libérale uniquement) et d'autre part qu'un certain nombre de praticiens n'exercent qu'à temps partiel. Cet effectif est d'ailleurs certainement sous-évalué en raison du taux de réponse aux questionnaires.
- L'exercice en sites multiples est une réalité des activités prise en compte dans le calcul des ETP, permettant ainsi de corriger le niveau d'encadrement de chacun des territoires de santé.

■ L'offre de soins « complémentaire » : elle permet, en théorie, par une activité secondaire l'amélioration de l'encadrement médical. Cependant cette offre complémentaire s'effectue essentiellement au sein de Territoires de santé déjà pourvus. Pour cette discipline, aucun territoire de santé ne doit son existence à la présence d'activités complémentaires de praticiens installés ailleurs.

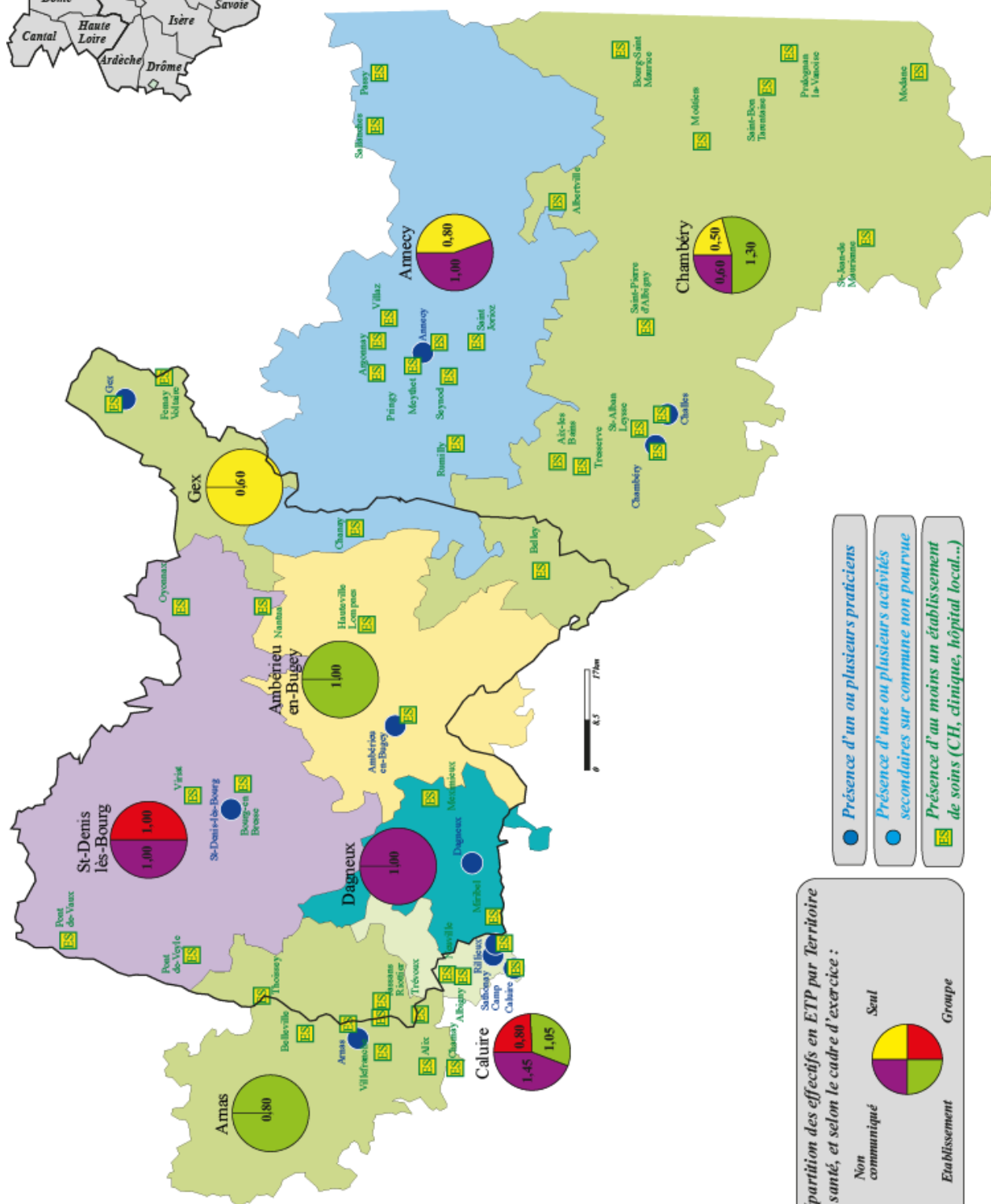
■ Le cadre d'exercice : incontestablement, le cadre d'exercice le plus répandu est l'activité en cabinet individuel et/ou de groupe, soit plus de deux praticiens sur cinq, avec toutefois une préférence pour l'activité regroupée, soit près de trois praticiens sur dix, mais ce résultat est certainement sous-évalué compte tenu du niveau de non-réponses.

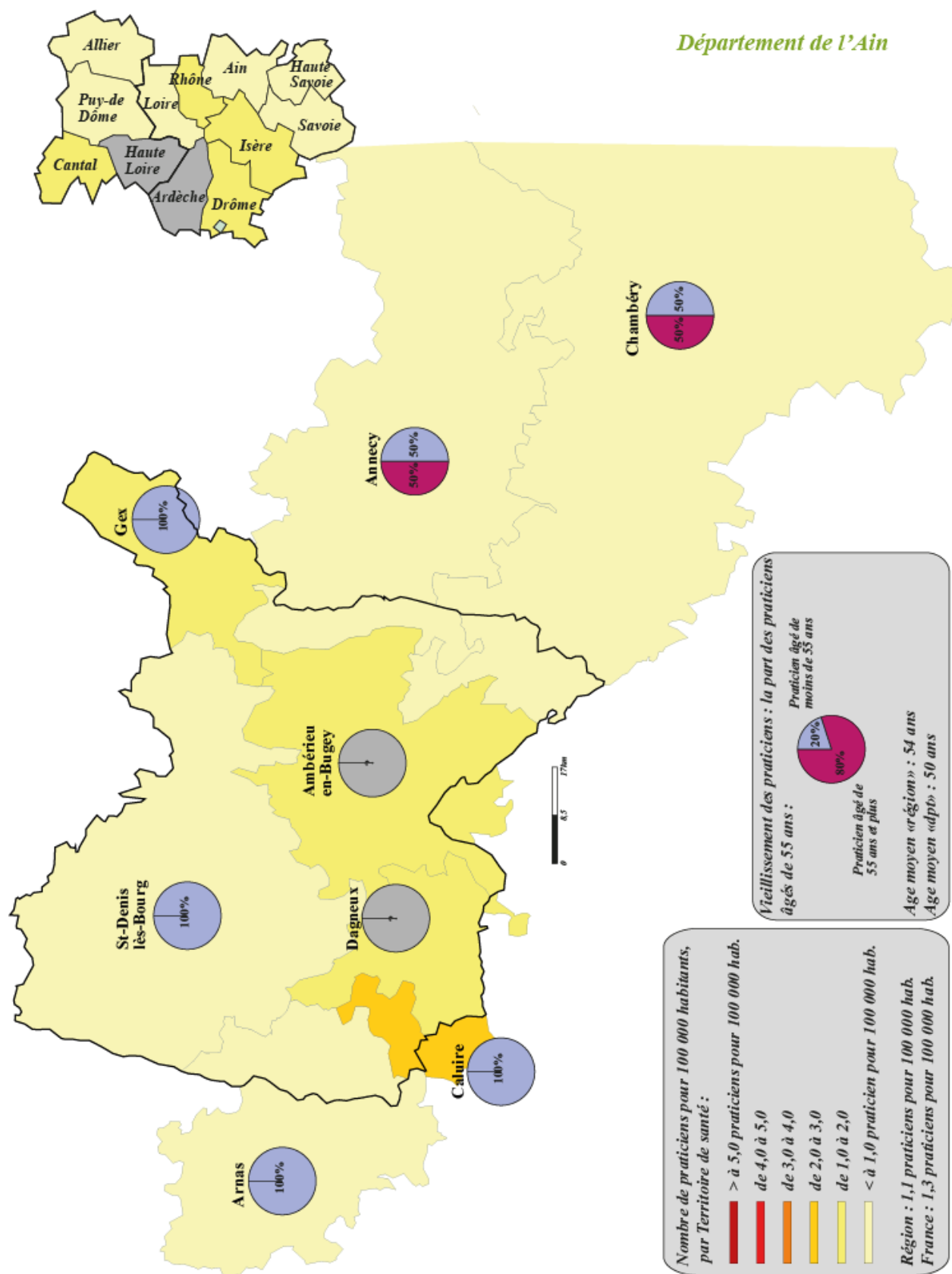
■ Un vieillissement confirmé : l'âge moyen est de 54 ans ; près d'un praticien sur deux est âgés de 55 ans et plus, près d'un praticien sur deux va atteindre l'âge de 65 ans en 2029 ; près de trois praticiens sur dix sont âgés de 60 ans et plus, près de trois praticiens sur dix vont atteindre l'âge de 65 ans en 2024 ; près de 10,0% des praticiens sont âgés de 65 ans et plus aujourd'hui !

■ Une activité fortement féminine : plus de 4 praticiens sur 5 sont des femmes (84,0%), et 100,0% des praticiens âgés de moins de 45 ans sont des femmes.

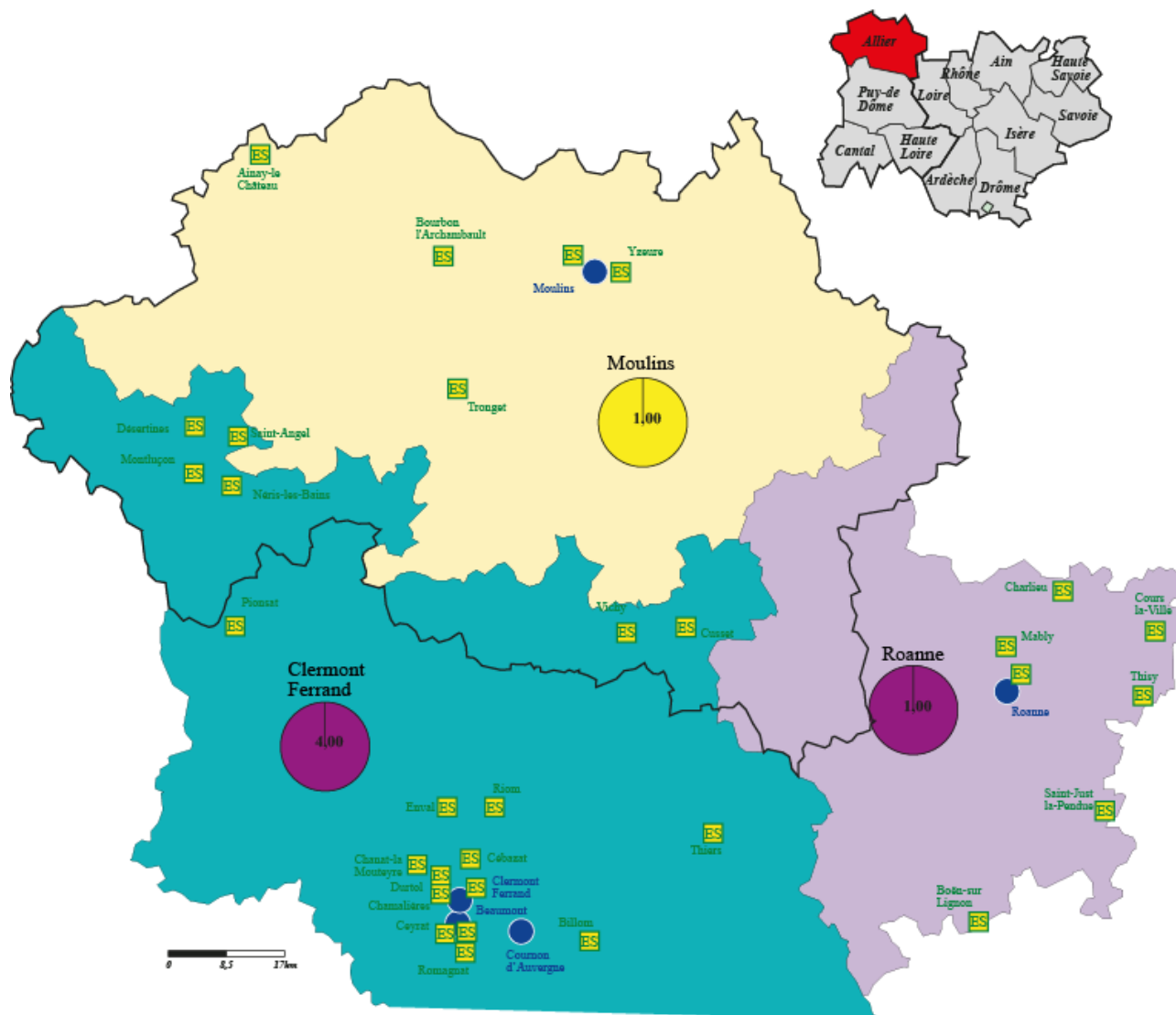
■ L'accessibilité : le temps moyen d'accès à un endocrinologue libéral et/ou mixte est de 30 minutes, ce temps est de 19 minutes dans les espaces à dominante urbaine, et de 41 minutes dans les espaces à dominante rurale. Plus de 85,0% de la population régionale se situe à moins de 30 minutes d'un endocrinologue libéral et/ou mixte. Cependant, de grandes disparités existent : ainsi, le temps d'accès moyen est compris entre 30 et 40 minutes pour les départements **du Puy-de-Dôme**, de **la Savoie**, de **la Drôme**, de **l'Allier** et de **l'Ardèche**, et même de 40 minutes pour le département **du Cantal** et 58 minutes pour celui de **la Haute-Loire**. Et si plus de 64,0% de la population régionale se situe à moins de 15 minutes d'un endocrinologue libéral et/ou mixte, ce taux est compris entre 30,0% et 40,0% pour les départements de **l'Ardèche** et **du Cantal**, il est de 16,1% pour **l'Allier** et 2,9% de la population du département de **la Haute-Loire** se situe à moins de 15 minutes d'un endocrinologue libéral et/ou mixte.

V. LES CARTOGRAPHIES DÉPARTEMENTALES





Département de l'Allier



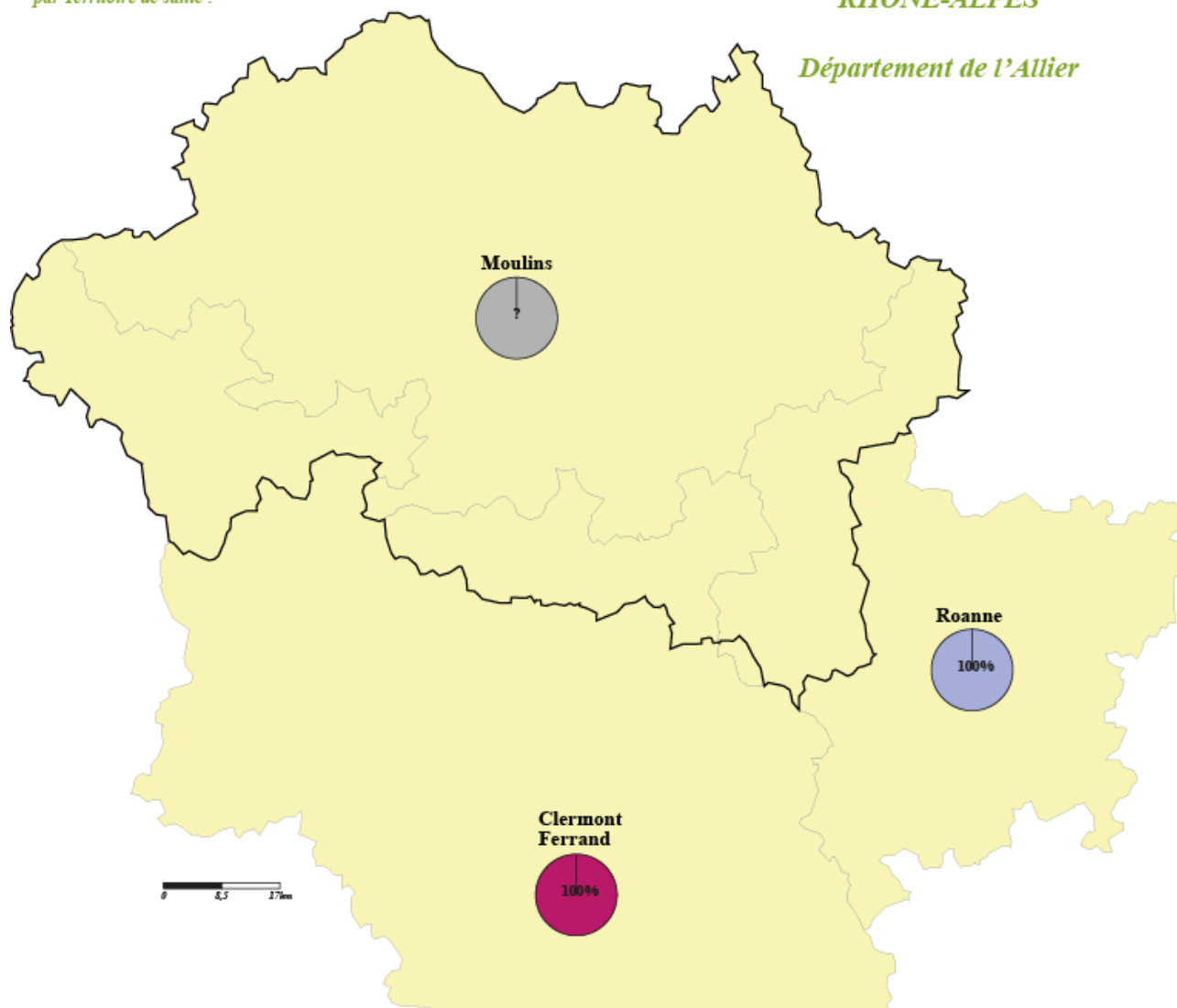
Répartition des effectifs en ETP par Territoire
de santé, et selon le cadre d'exercice :



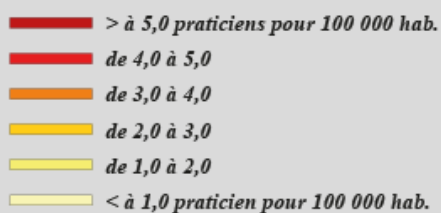
● Présence d'un ou plusieurs praticiens

● Présence d'une ou plusieurs activités
secondaires sur commune non pourvue

■ Présence d'au moins un établissement
de soins (CH, clinique, hôpital local...)

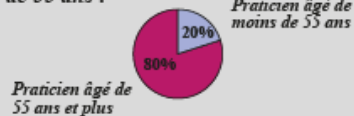


Nombre de praticiens pour 100 000 habitants,
par Territoire de santé :



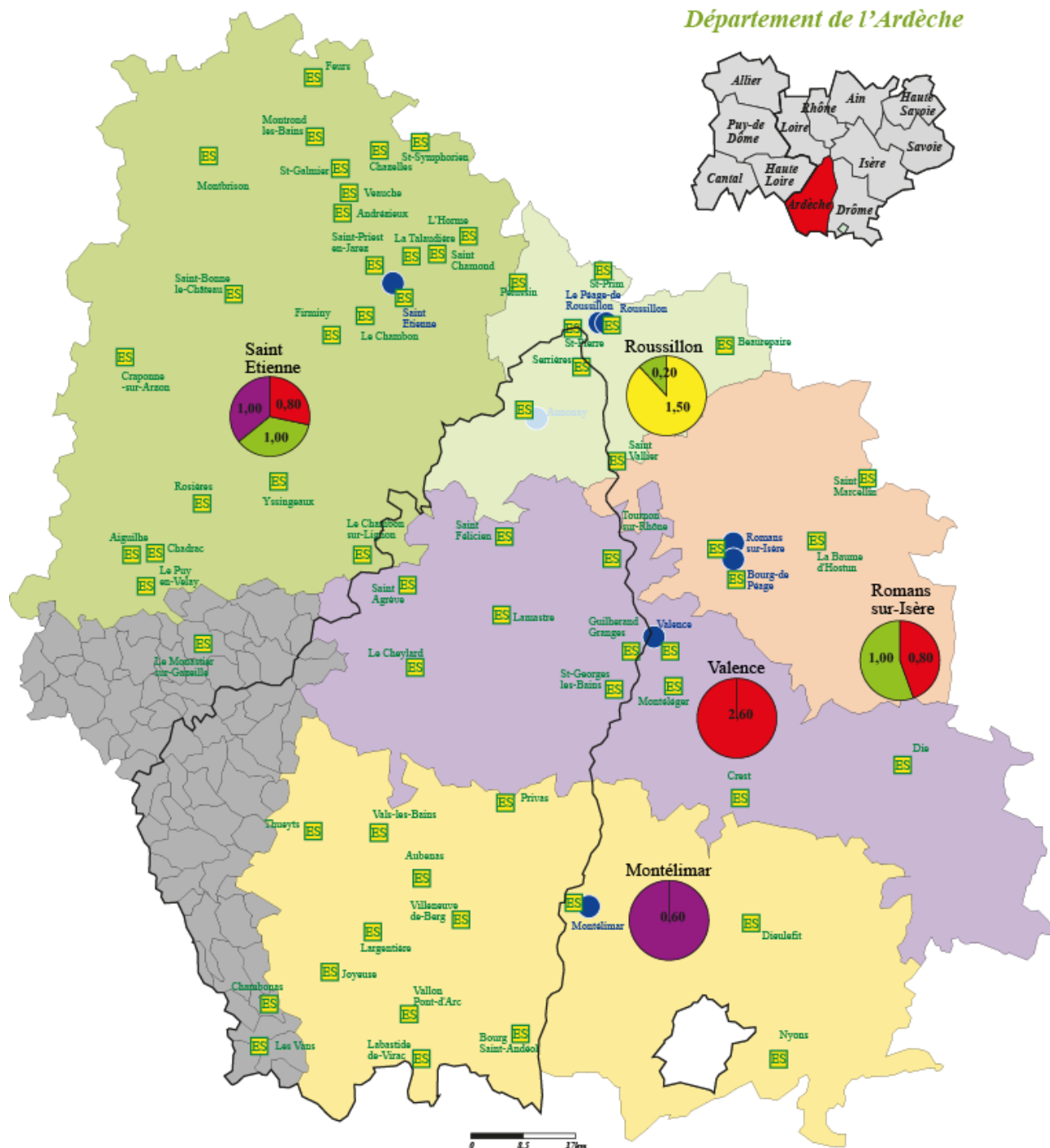
Région : 1,1 praticiens pour 100 000 hab.
France : 1,3 praticiens pour 100 000 hab.

Vieillessement des praticiens : la part des praticiens
âgés de 55 ans :



Age moyen « région » : 54 ans
Age moyen « dpt » : ? ans

Département de l'Ardèche



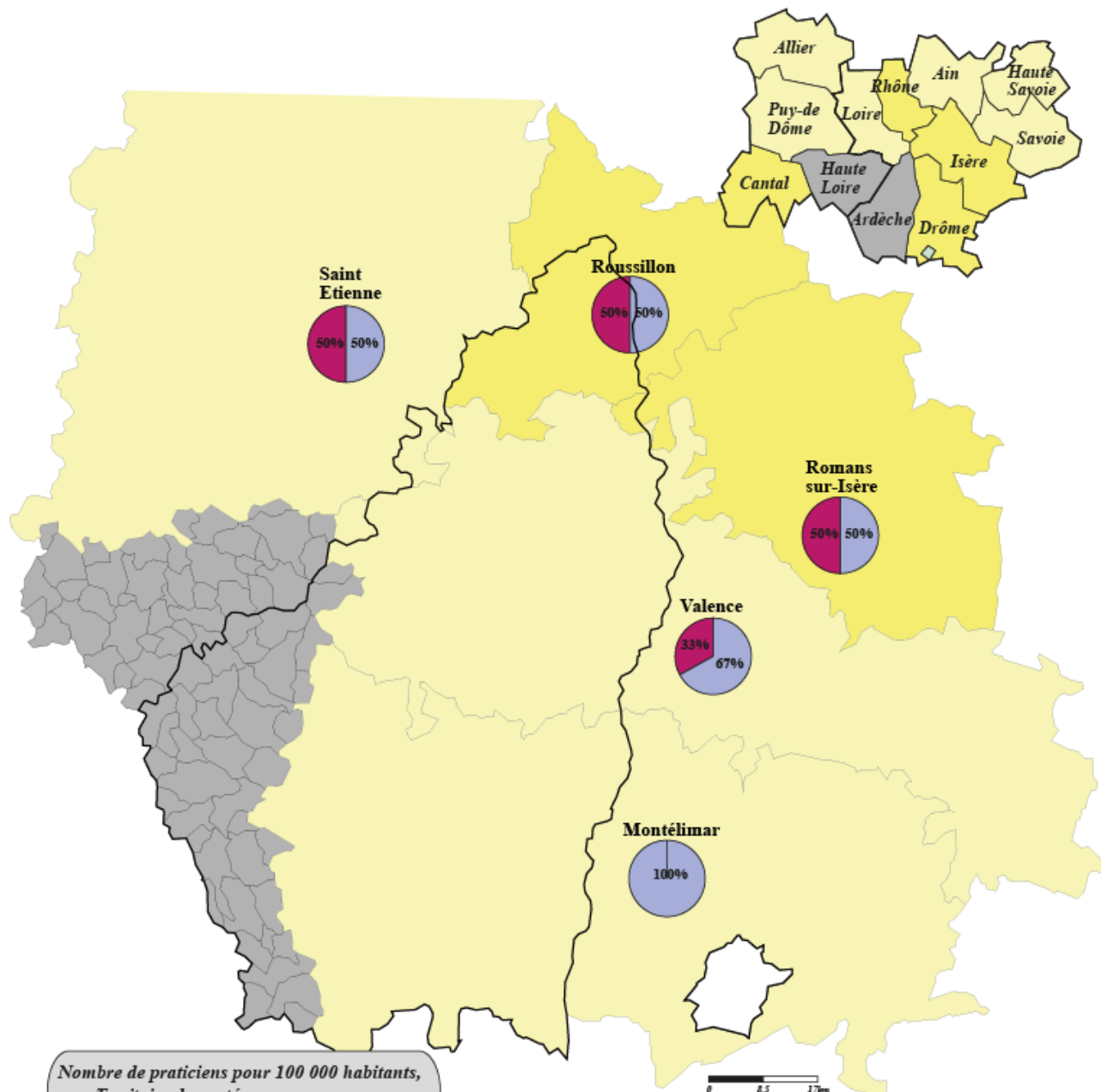
Répartition des effectifs en ETP par Territoire de santé, et selon le cadre d'exercice :



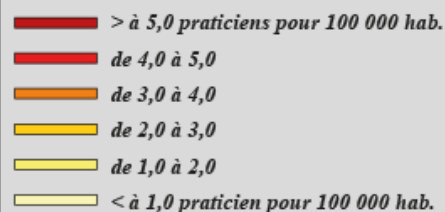
Sources : INSEE, 2016 - SNIIRAM 2017
URPS-ML-AuRa, 2017

URPS Médecins Libéraux AUVERGNE-RHONE-ALPES
GEOSANTE - UMR-GRED - UPV, Montpellier 3

Département de l'Ardèche

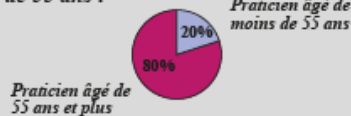


Nombre de praticiens pour 100 000 habitants,
par Territoire de santé :

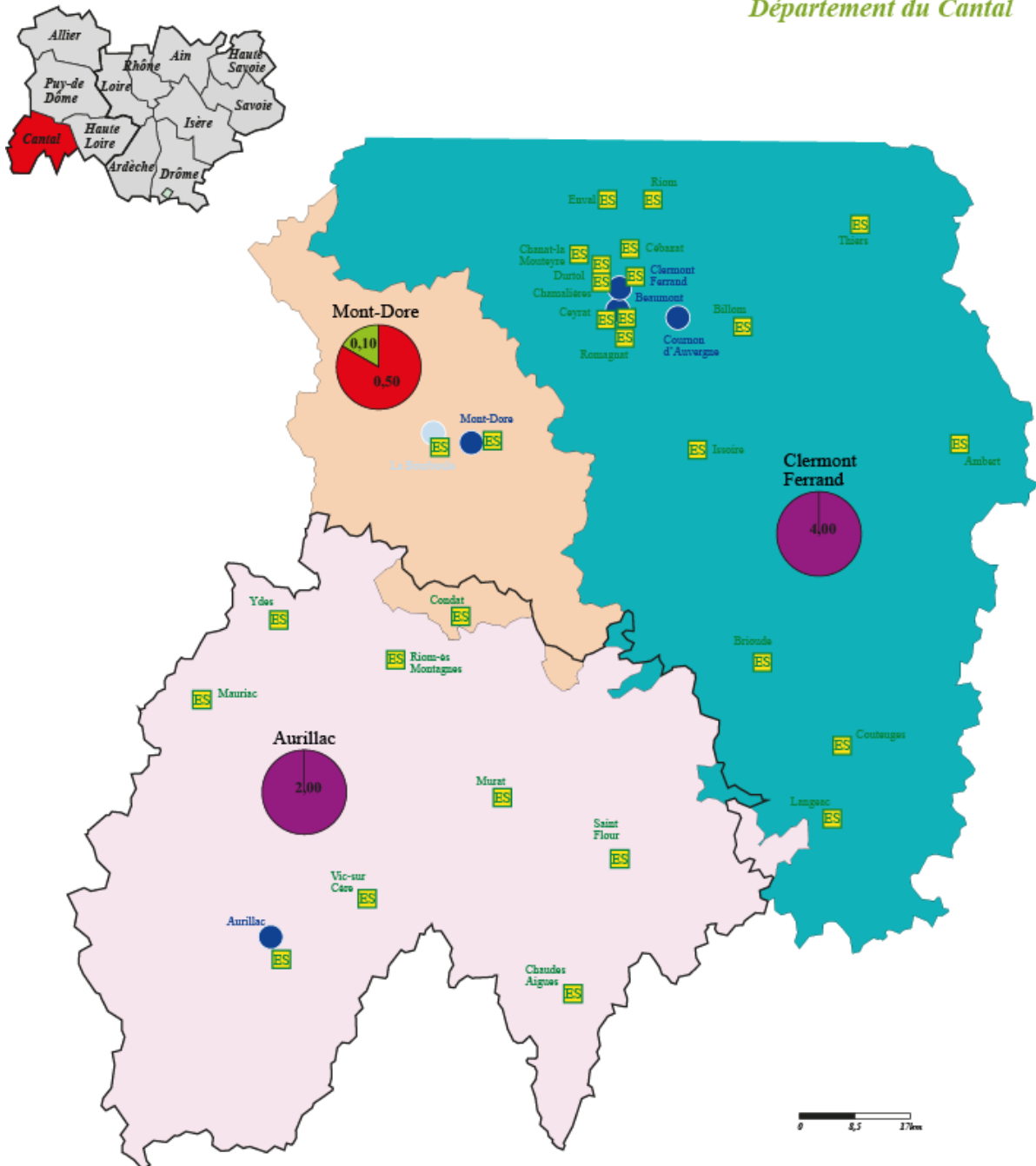


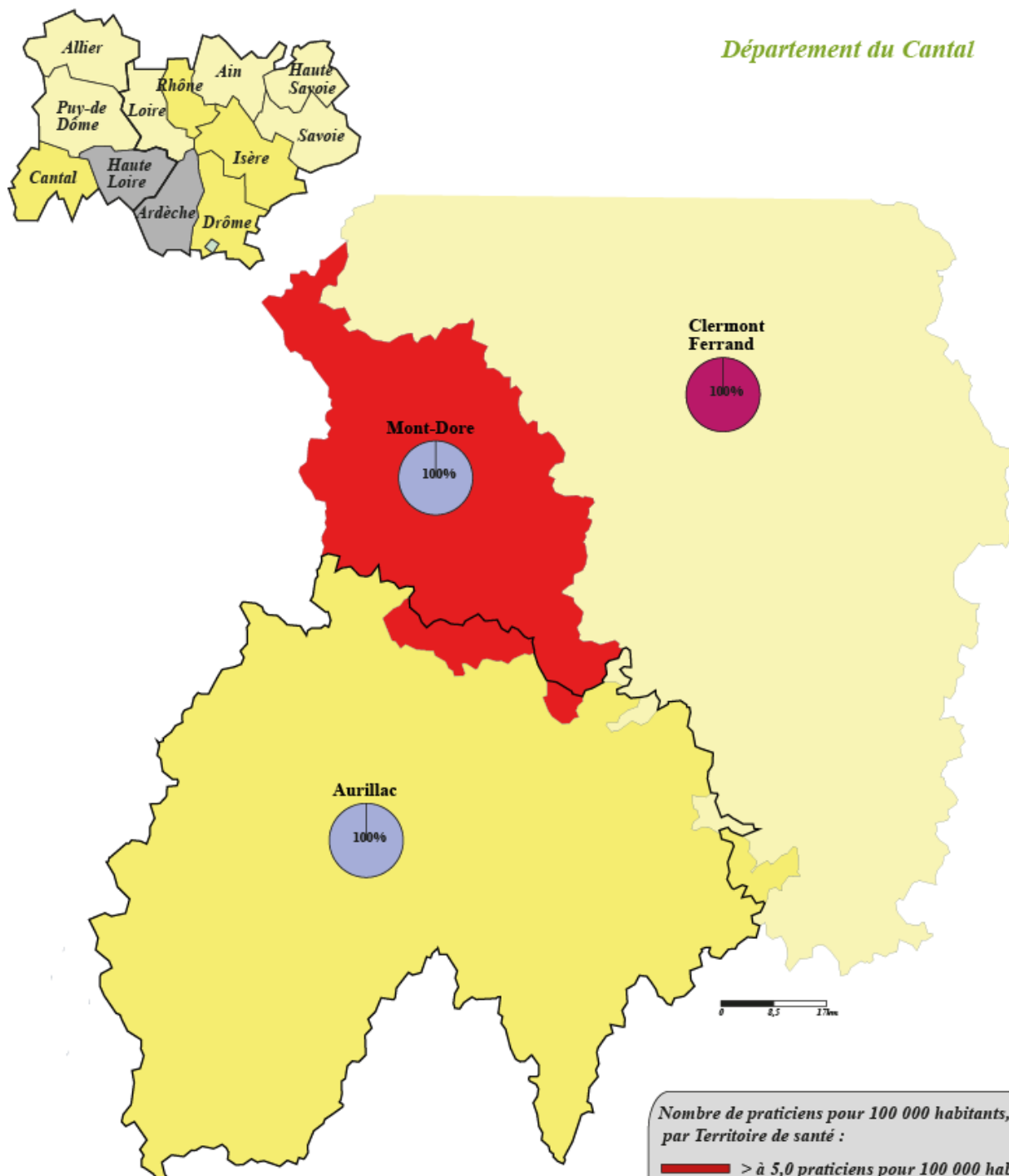
Région : 1,1 praticiens pour 100 000 hab.
France : 1,3 praticiens pour 100 000 hab.

Vieillessement des praticiens : la part des praticiens
âgés de 55 ans :

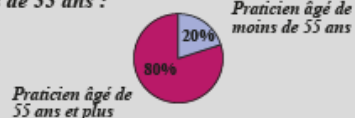


Age moyen « région » : 54 ans
Age moyen « dpt » :



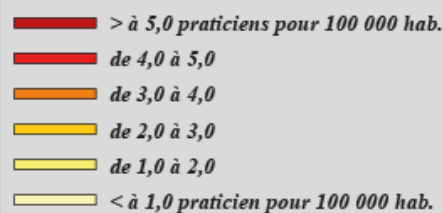


Vieillesse des praticiens : la part des praticiens
âgés de 55 ans :



Age moyen « région » : 54 ans
Age moyen « dpt » : 49 ans

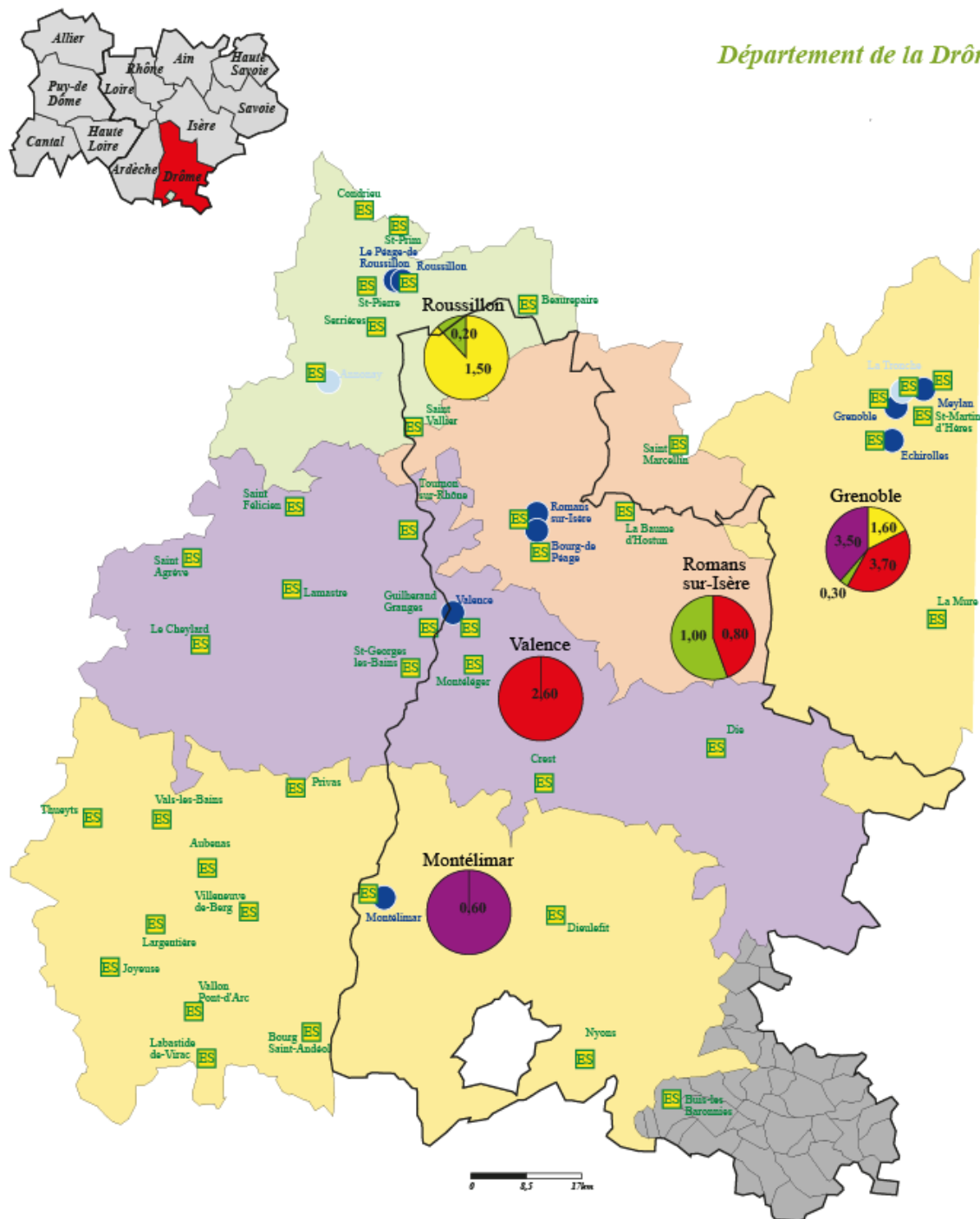
Nombre de praticiens pour 100 000 habitants,
par Territoire de santé :



Région : 1,1 praticiens pour 100 000 hab.
France : 1,3 praticiens pour 100 000 hab.

Effectif en Equivalent Temps Plein par Territoire
de santé, et selon le cadre d'exercice :

Département de la Drôme



Repartition des effectifs en ETP par Territoire
de santé, et selon le cadre d'exercice :



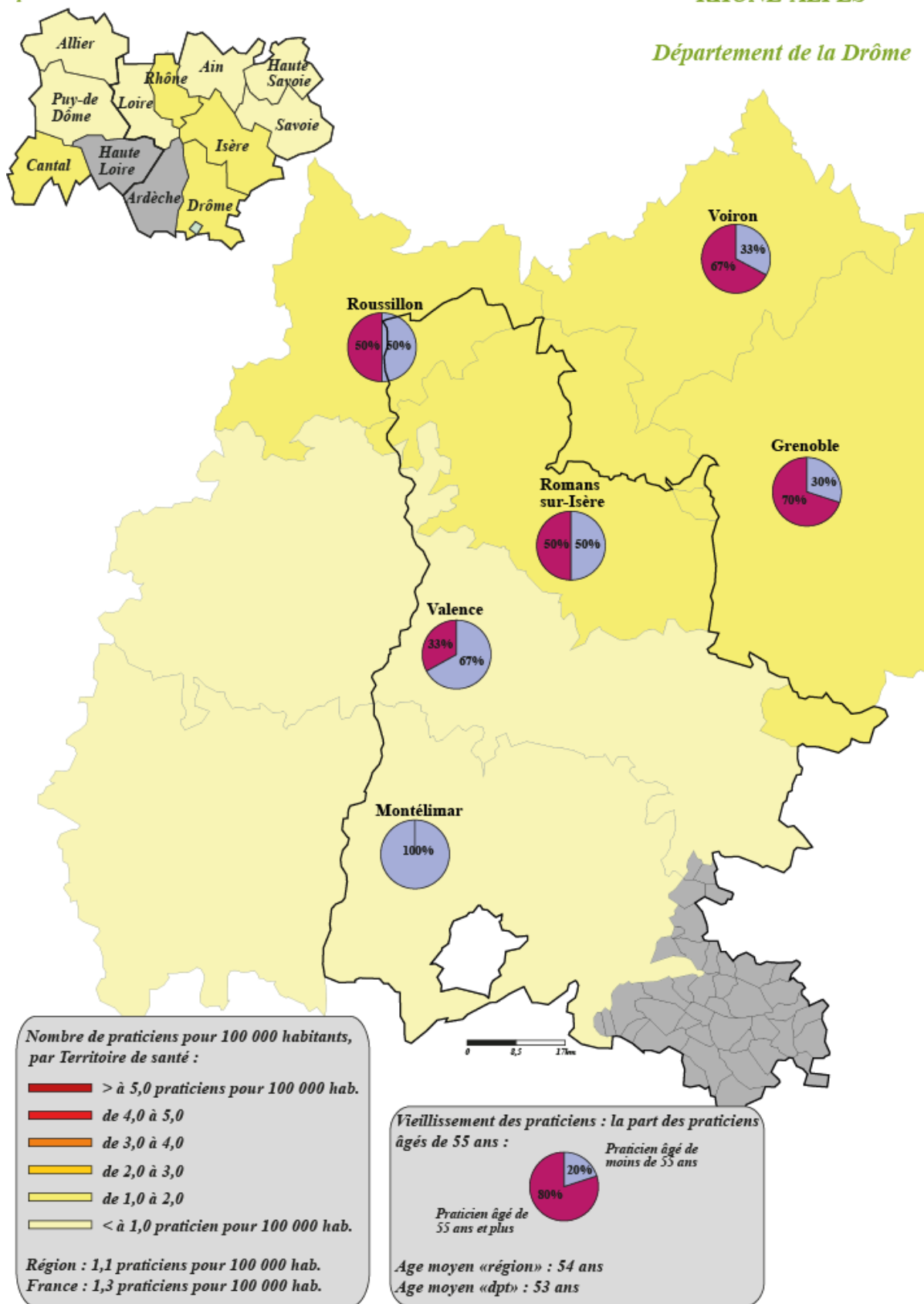
● Présence d'un ou plusieurs praticiens

● Présence d'une ou plusieurs activités
secondaires sur commune non pourvue

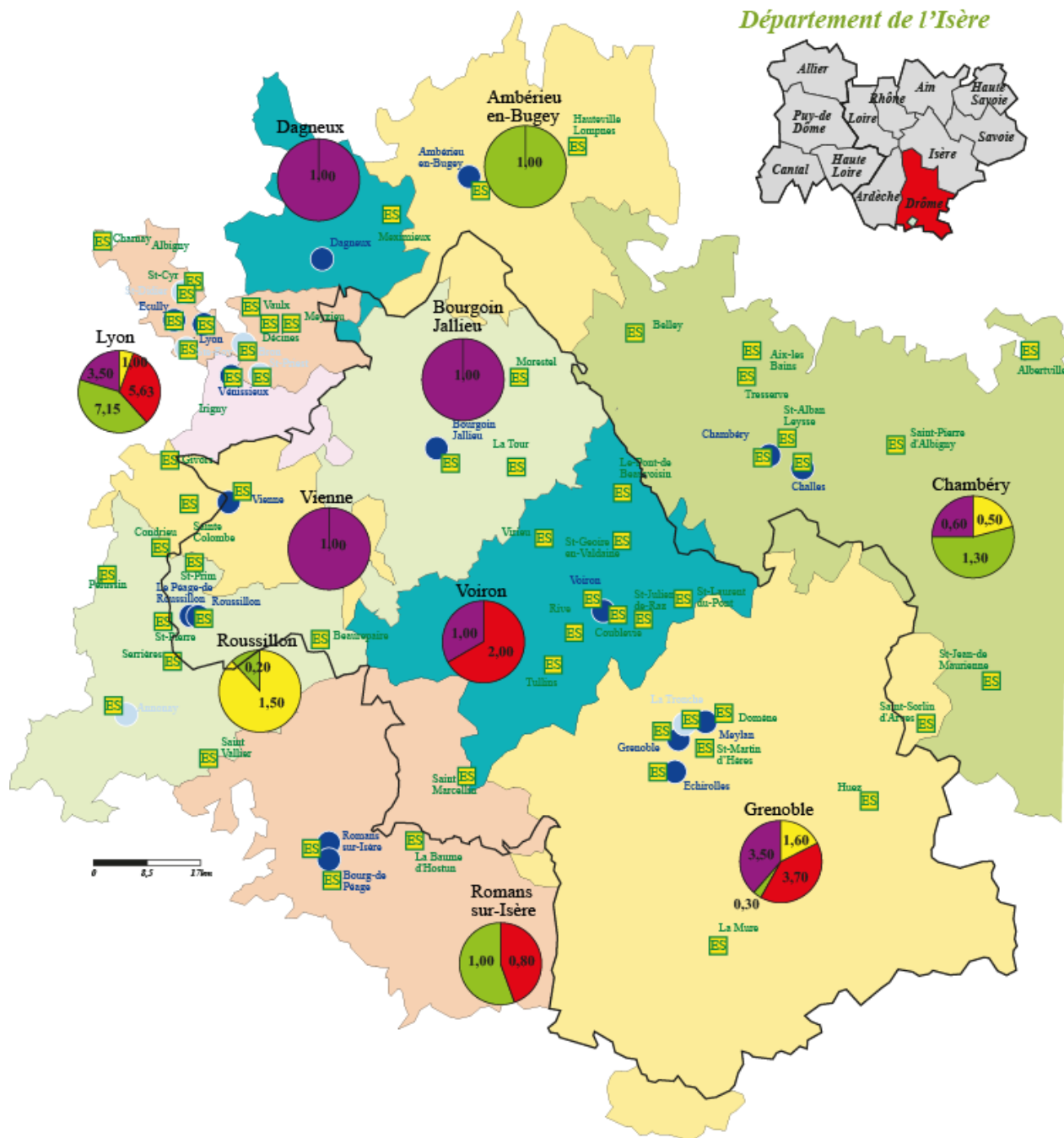
ES Présence d'au moins un établissement
de soins (CH, clinique, hôpital local...)

Sources : INSEE, 2016 - SNIIRAM 2017
URPS-ML-AuRa, 2017

URPS Médecins Libéraux AUVERGNE-RHONE-ALPES
GEOSANTE - UMR-GRED - UPV, Montpellier 3



Département de l'Isère



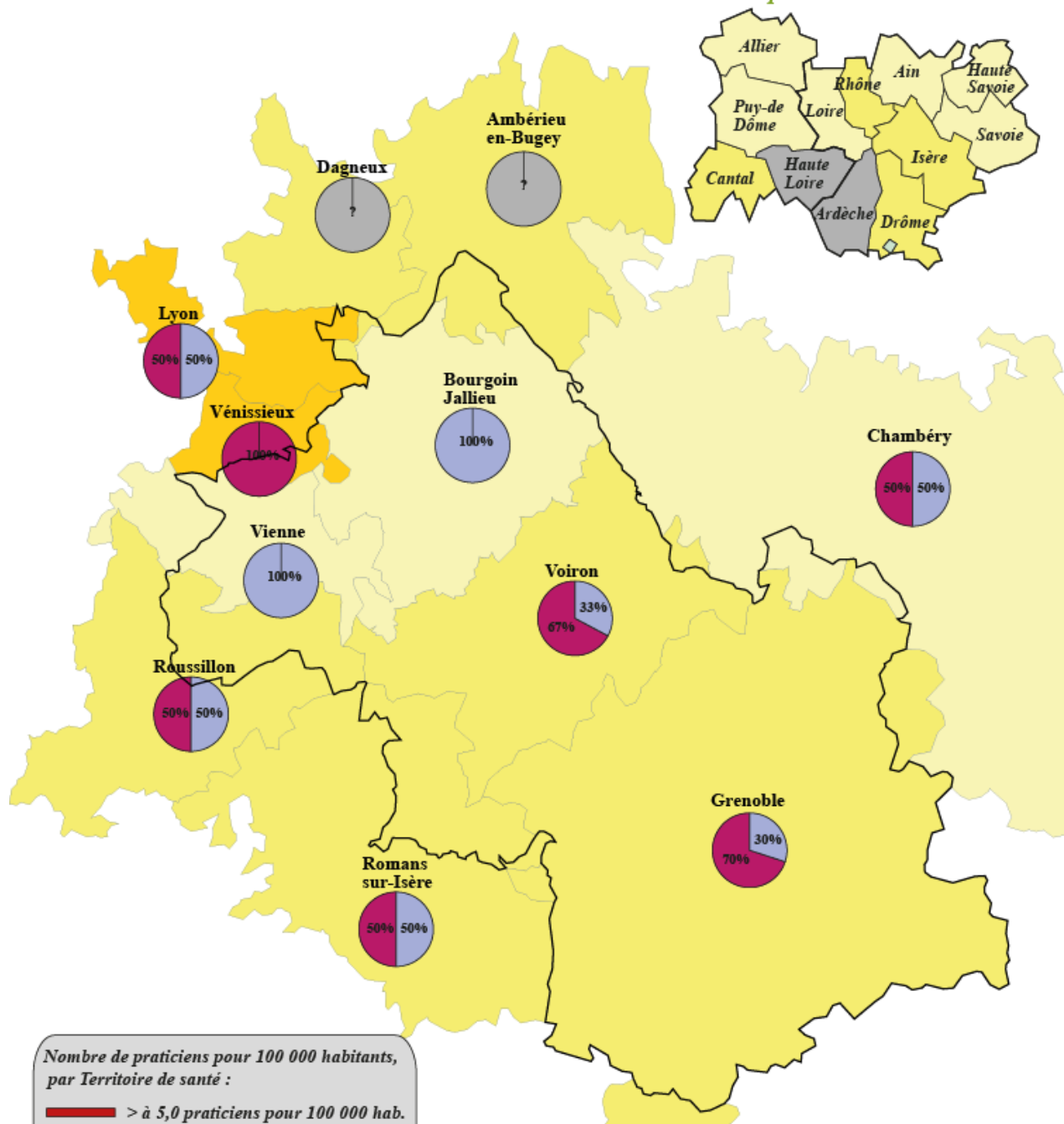
Répartition des effectifs en ETP par Territoire
de santé, et selon le cadre d'exercice :



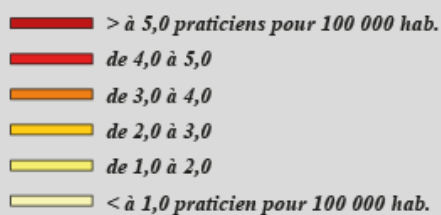
Sources : INSEE, 2016 - SNIIRAM 2017
URPS-ML-AuRa, 2017

URPS Médecins Libéraux AUVERGNE-RHONE-ALPES
GEOSANTE - UMR-GRED - UPV, Montpellier 3

Département de l'Isère

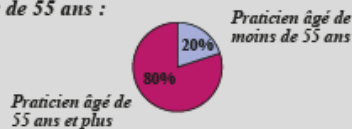


Nombre de praticiens pour 100 000 habitants,
par Territoire de santé :



Région : 1,1 praticiens pour 100 000 hab.
France : 1,6 praticiens pour 100 000 hab.

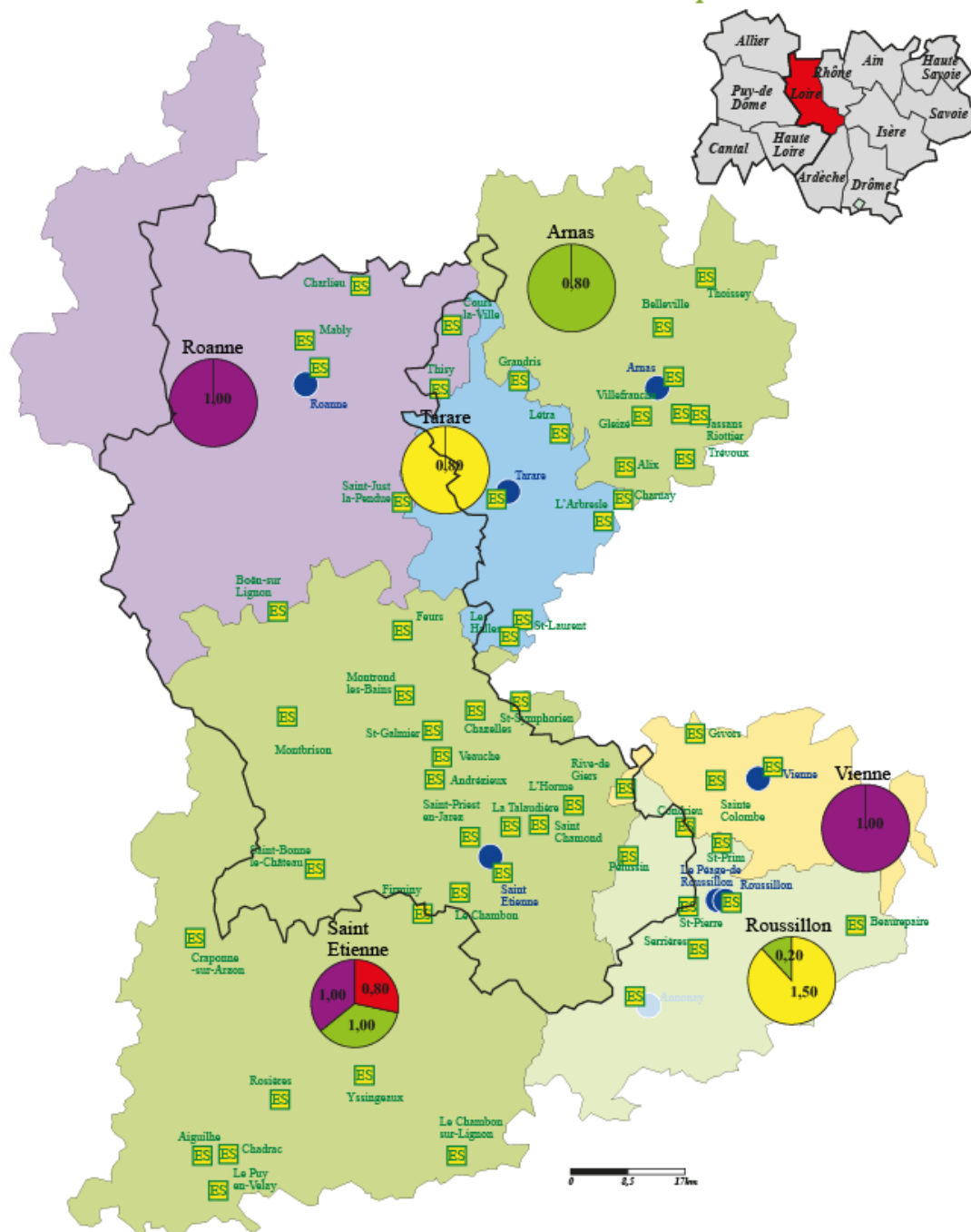
Vieillissement des praticiens : la part des praticiens
âgés de 55 ans :



Age moyen « région » : 54 ans
Age moyen « dpt » : 55 ans

0 8,5 17km

Département de la Loire



Répartition des effectifs en ETP par Territoire
de santé, et selon le cadre d'exercice :

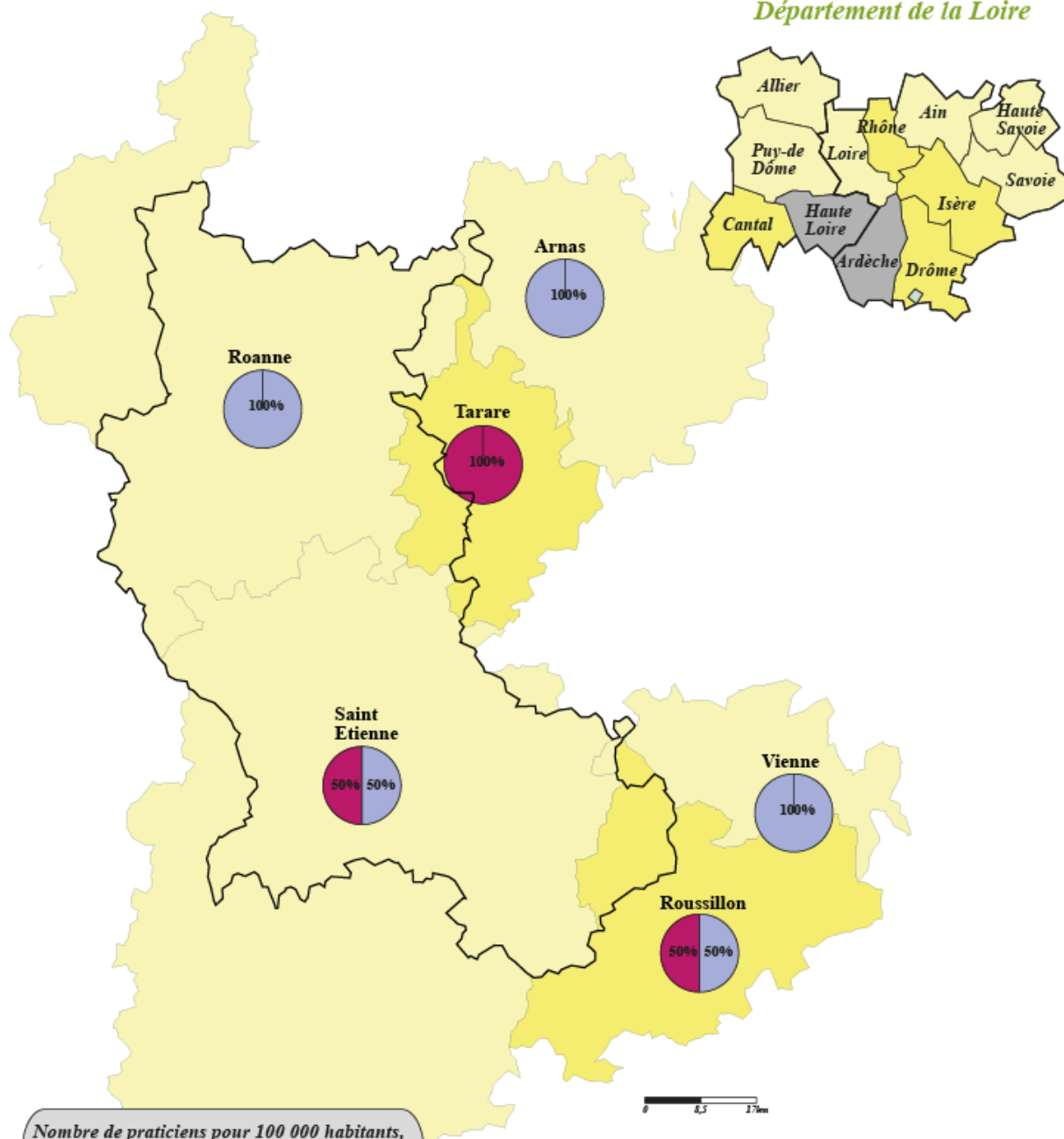


● Présence d'un ou plusieurs praticiens

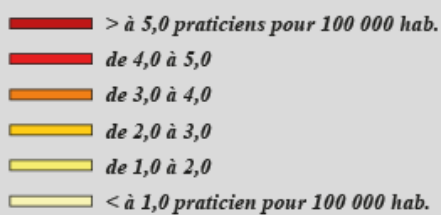
● Présence d'une ou plusieurs activités
secondaires sur commune non pourvue

■ Présence d'au moins un établissement
de soins (CH, clinique, hôpital local...)

Département de la Loire

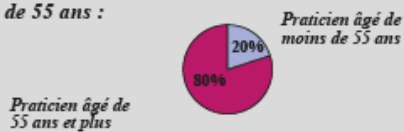


Nombre de praticiens pour 100 000 habitants,
par Territoire de santé :

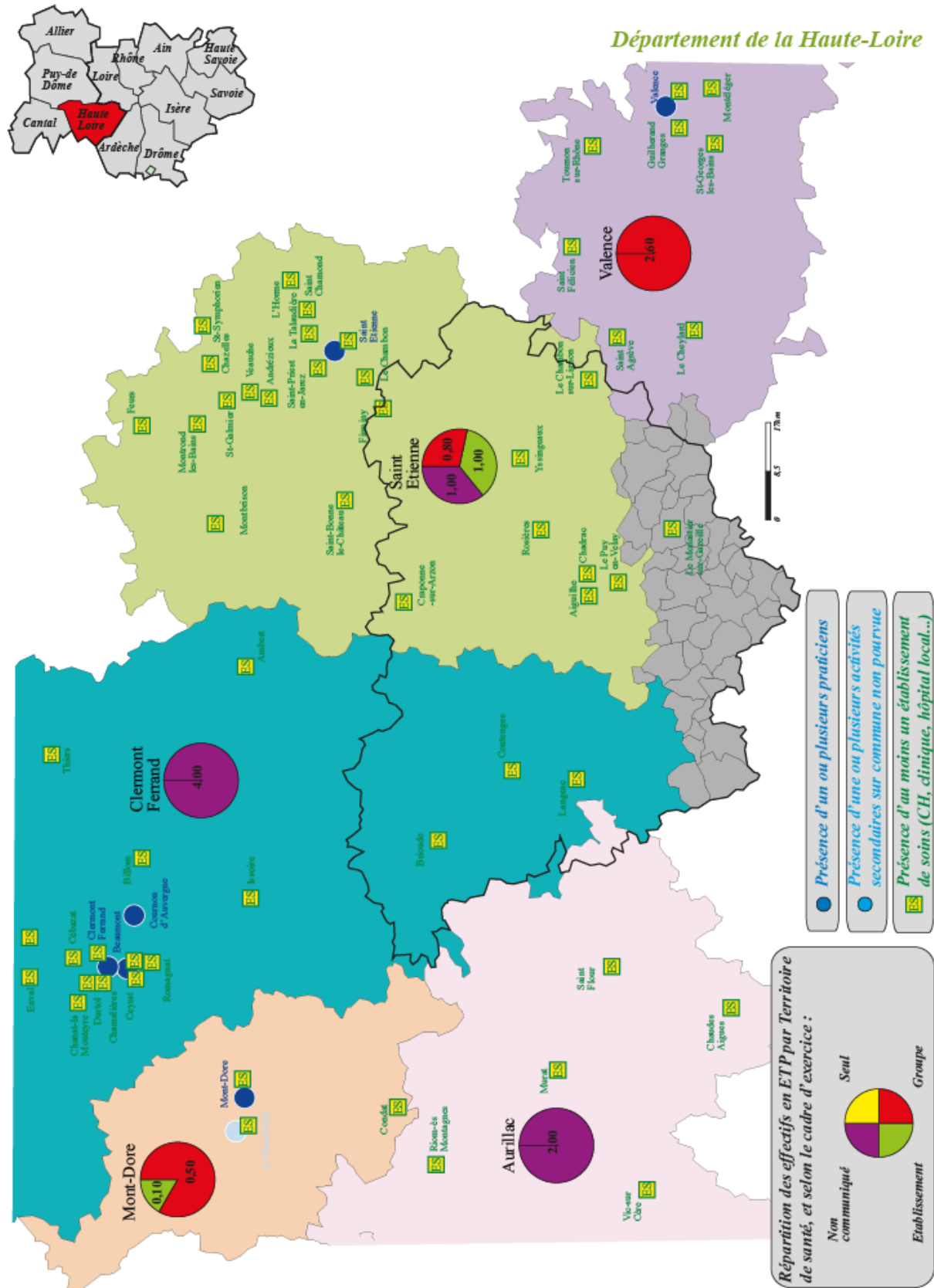


Région : 1,1 praticiens pour 100 000 hab.
France : 1,3 praticiens pour 100 000 hab.

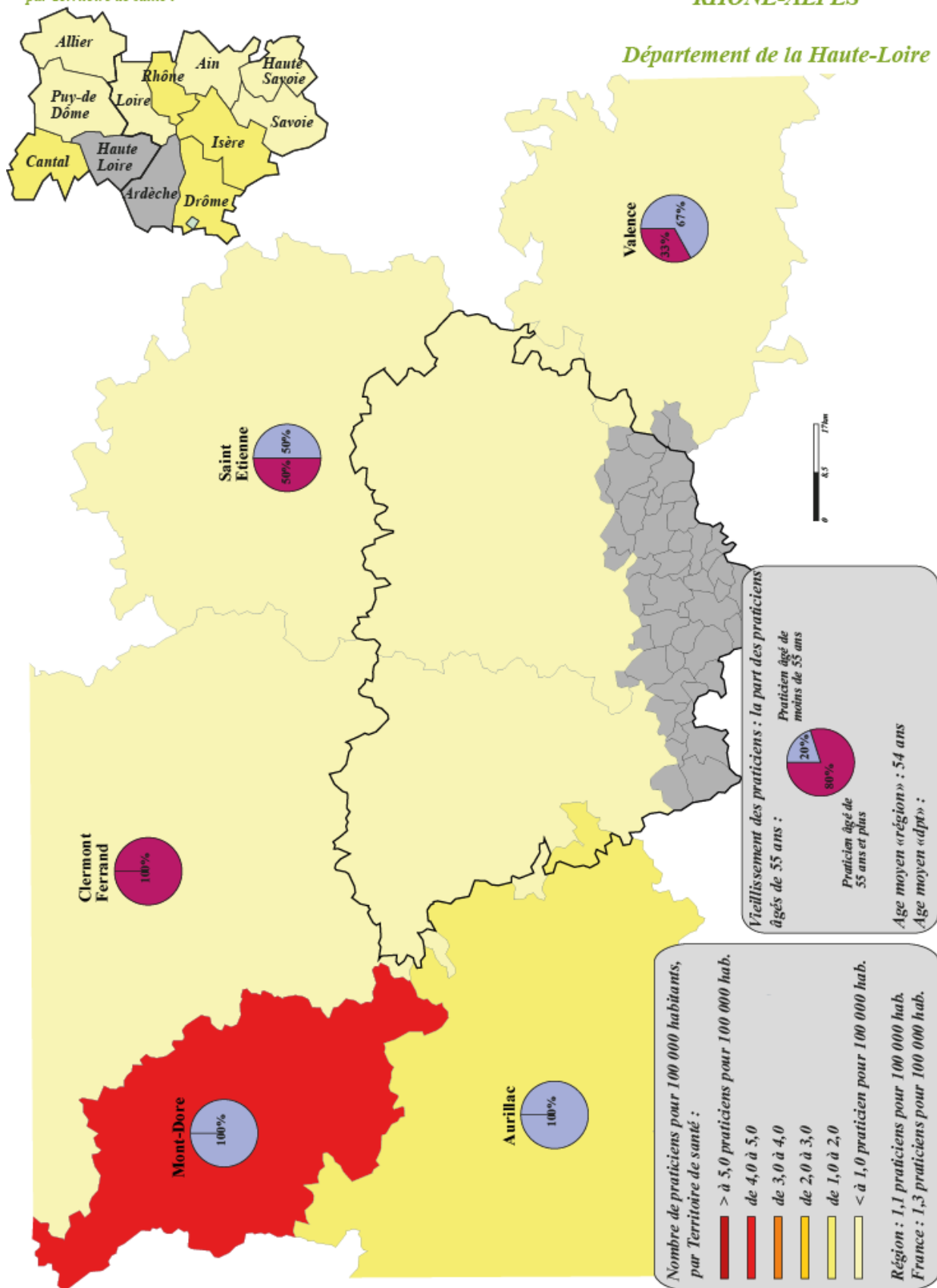
Vieillesse des praticiens : la part des praticiens
âgés de 55 ans :



Age moyen « région » : 54 ans
Age moyen « dpt » : 57 ans



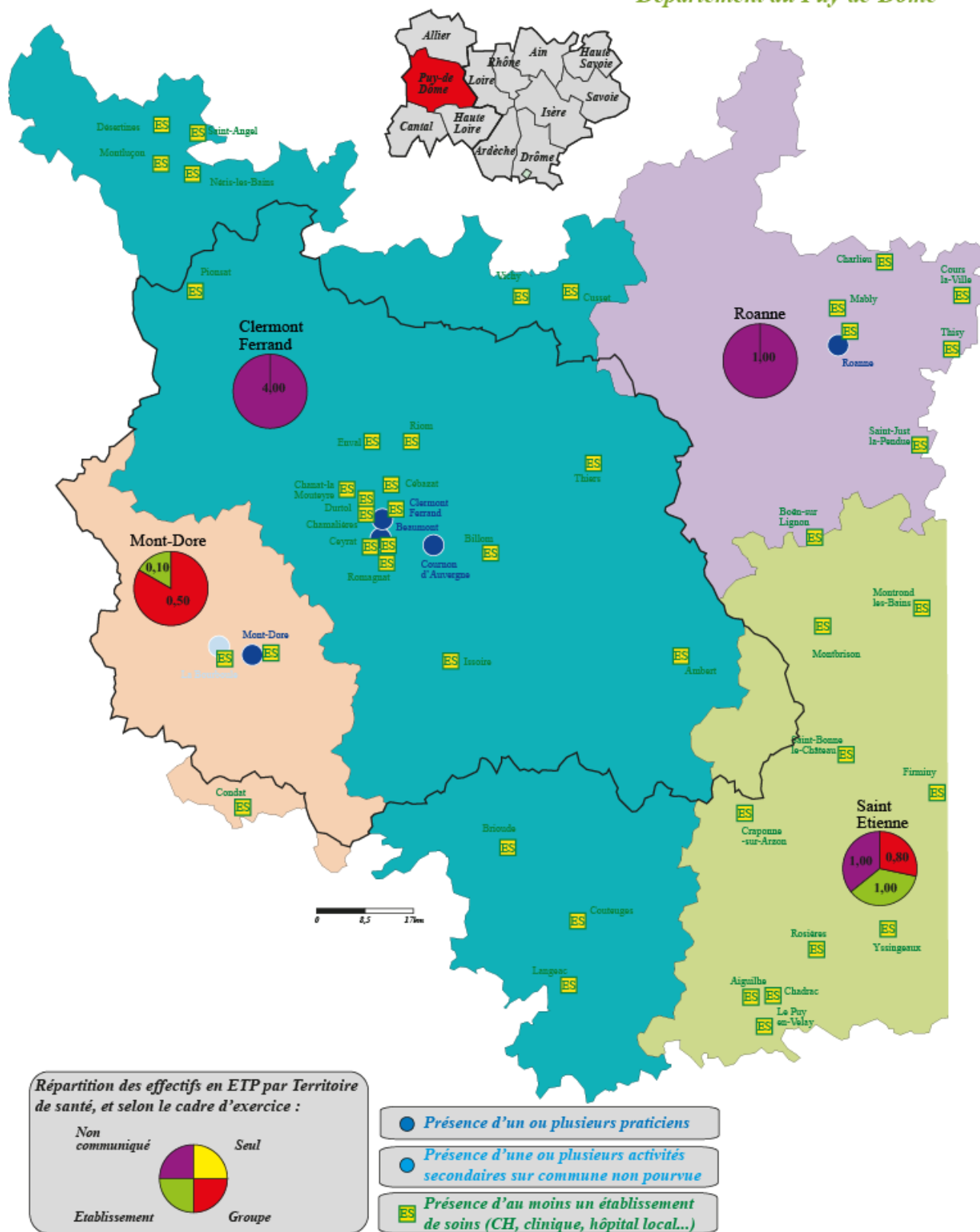
Densité médicale et vieillissement des praticiens
par Territoire de santé :



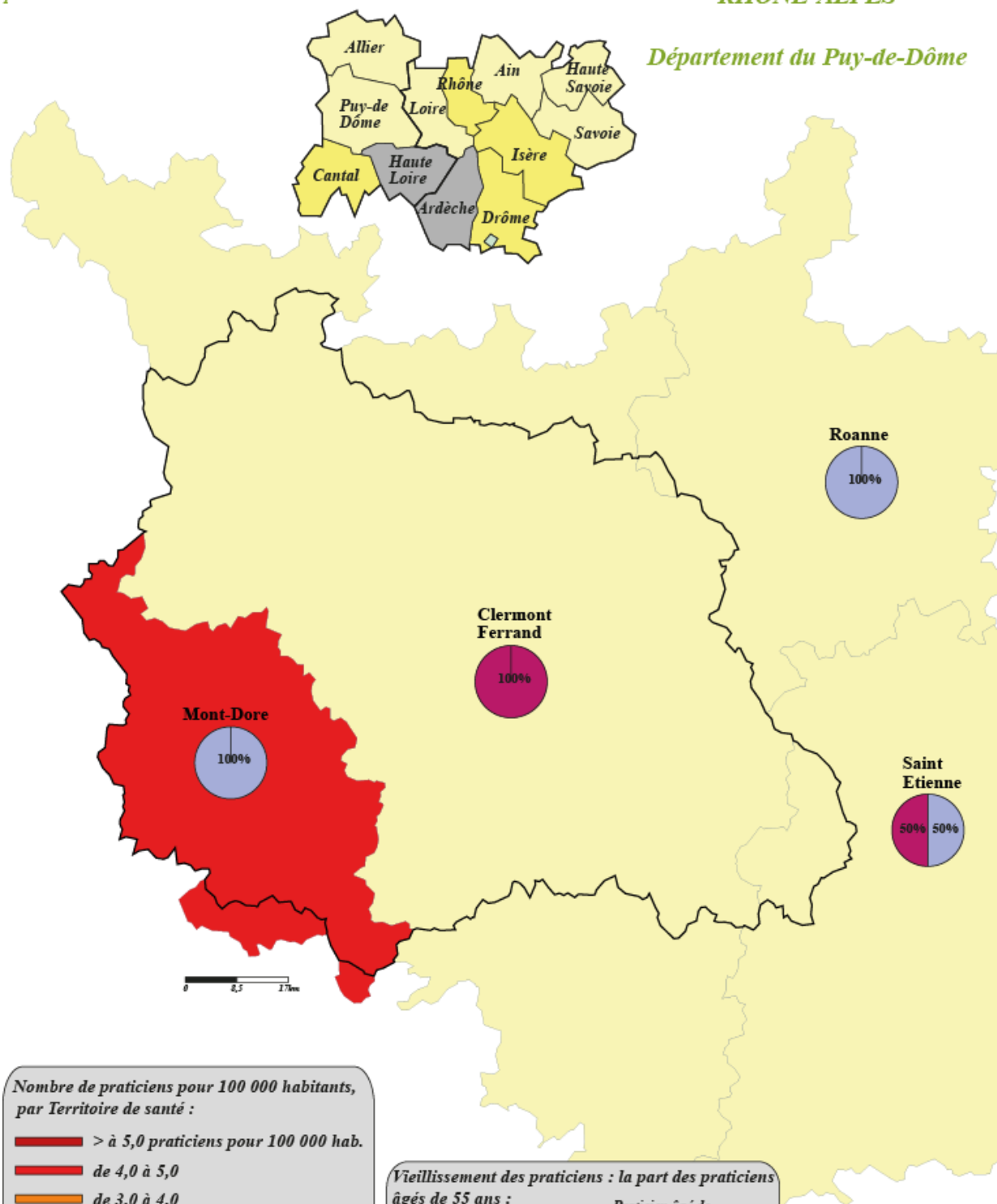
Sources : INSEE, 2016 - SNIIRAM 2017
URPS-ML-AuRa, 2017

URPS Médecins Libéraux AUVERGNE-RHONE-ALPES
GEOSANTE - UMR-GRED - UPV, Montpellier 3

Département du Puy-de-Dôme



Département du Puy-de-Dôme

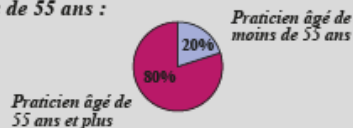


Nombre de praticiens pour 100 000 habitants,
par Territoire de santé :

- > à 5,0 praticiens pour 100 000 hab.
- de 4,0 à 5,0
- de 3,0 à 4,0
- de 2,0 à 3,0
- de 1,0 à 2,0
- < à 1,0 praticien pour 100 000 hab.

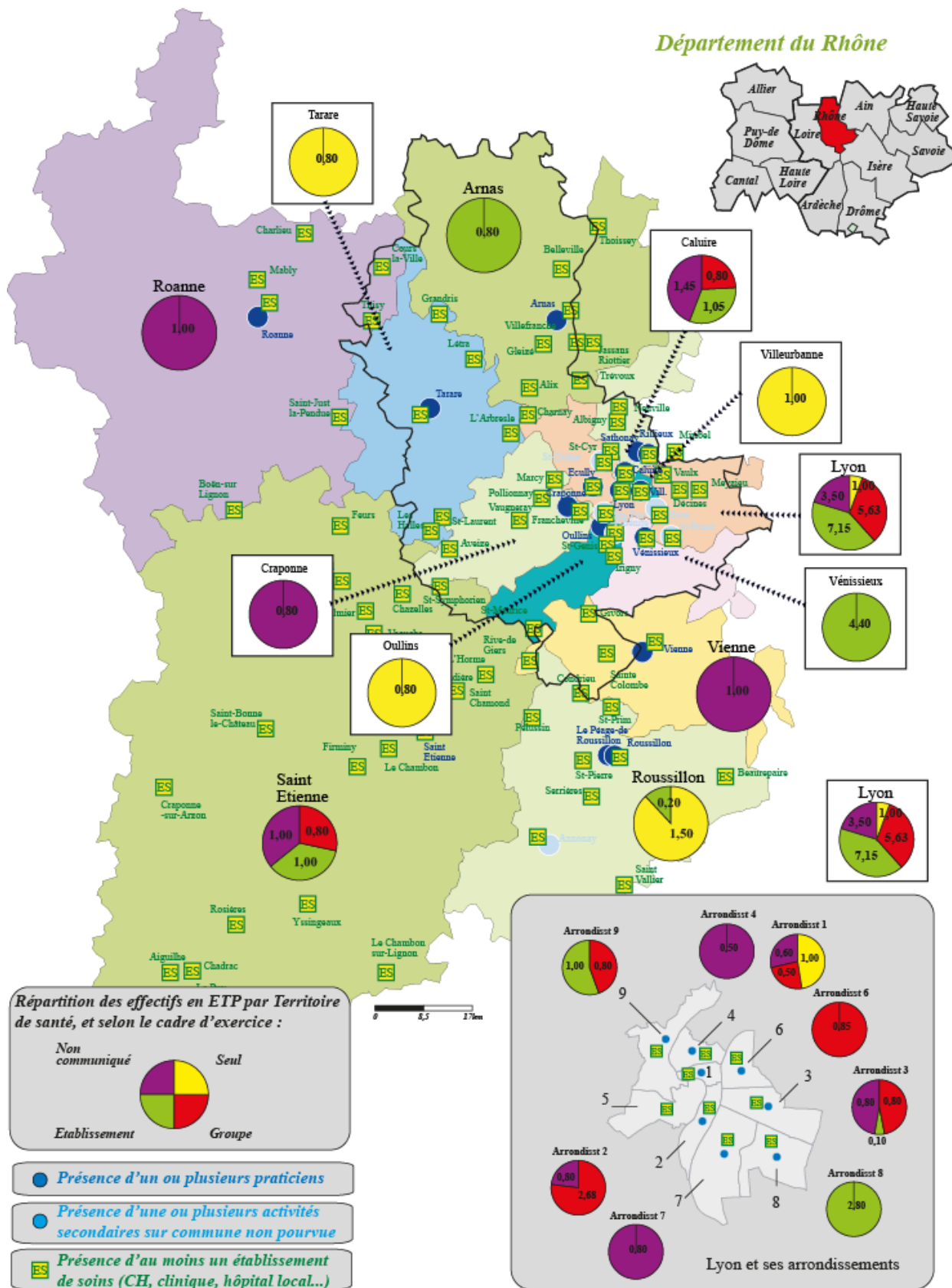
Région : 1,1 praticiens pour 100 000 hab.
France : 1,3 praticiens pour 100 000 hab.

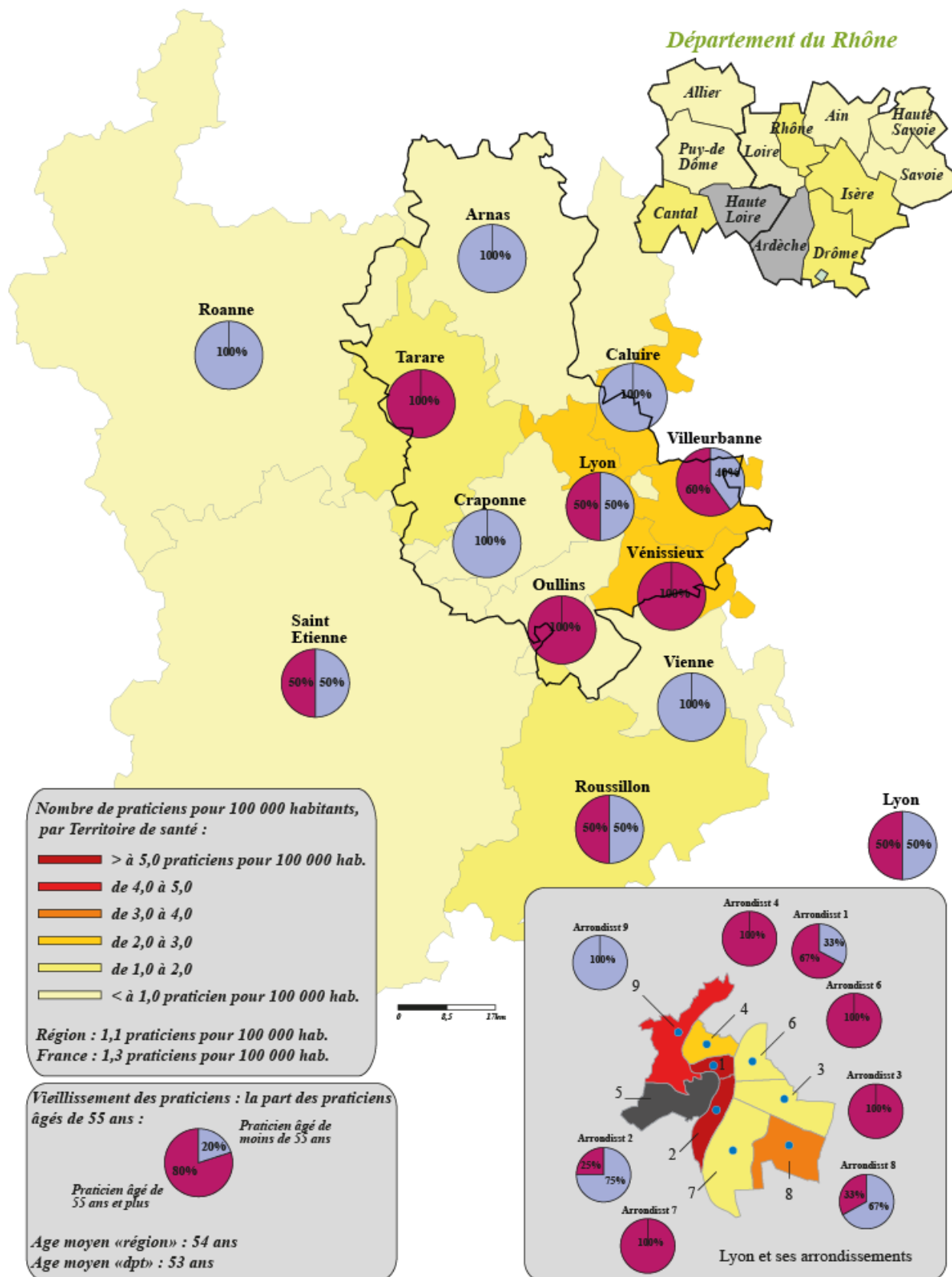
Vieillesse des praticiens : la part des praticiens
âgés de 55 ans :

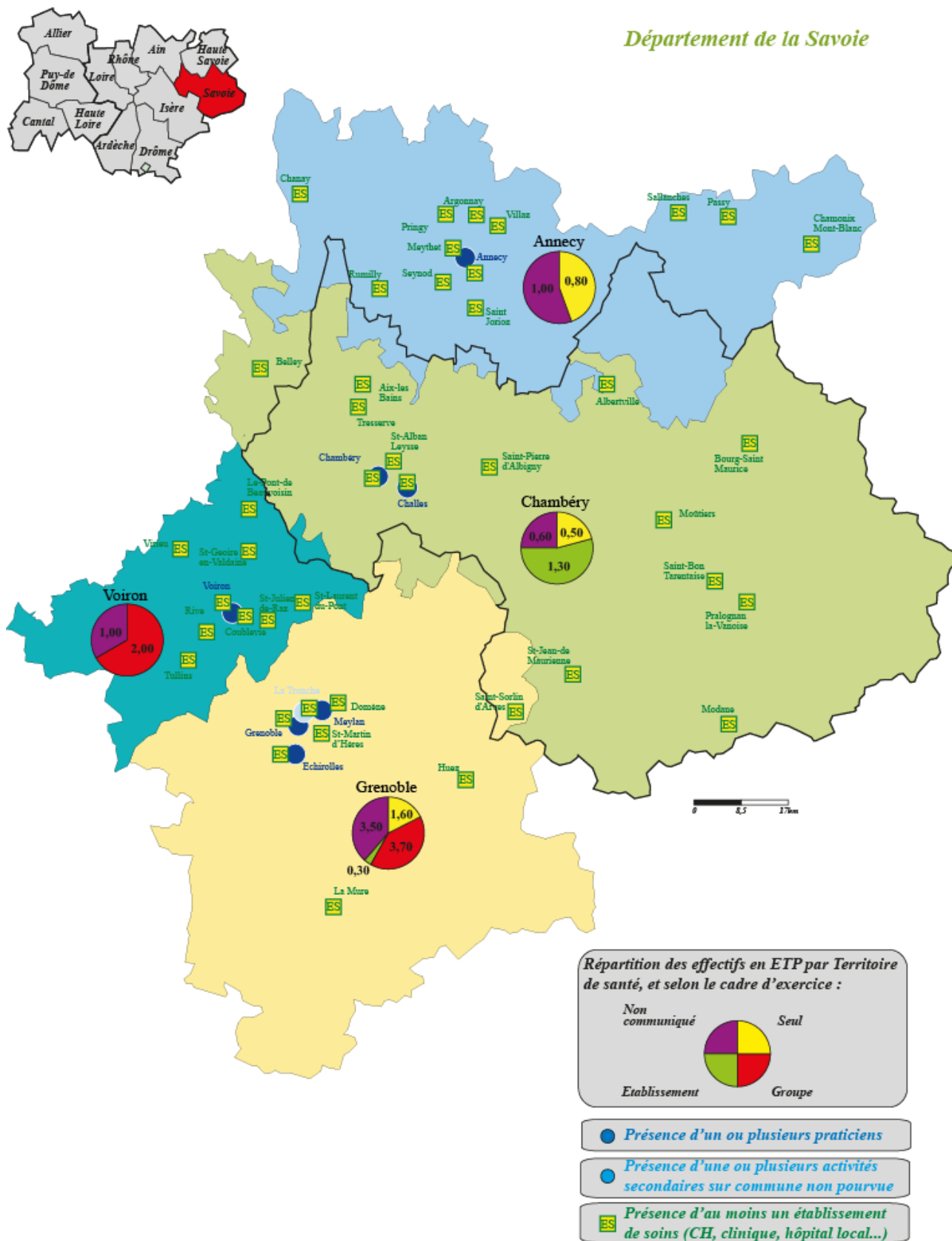


Age moyen « région » : 54 ans
Age moyen « dpt » : 55 ans

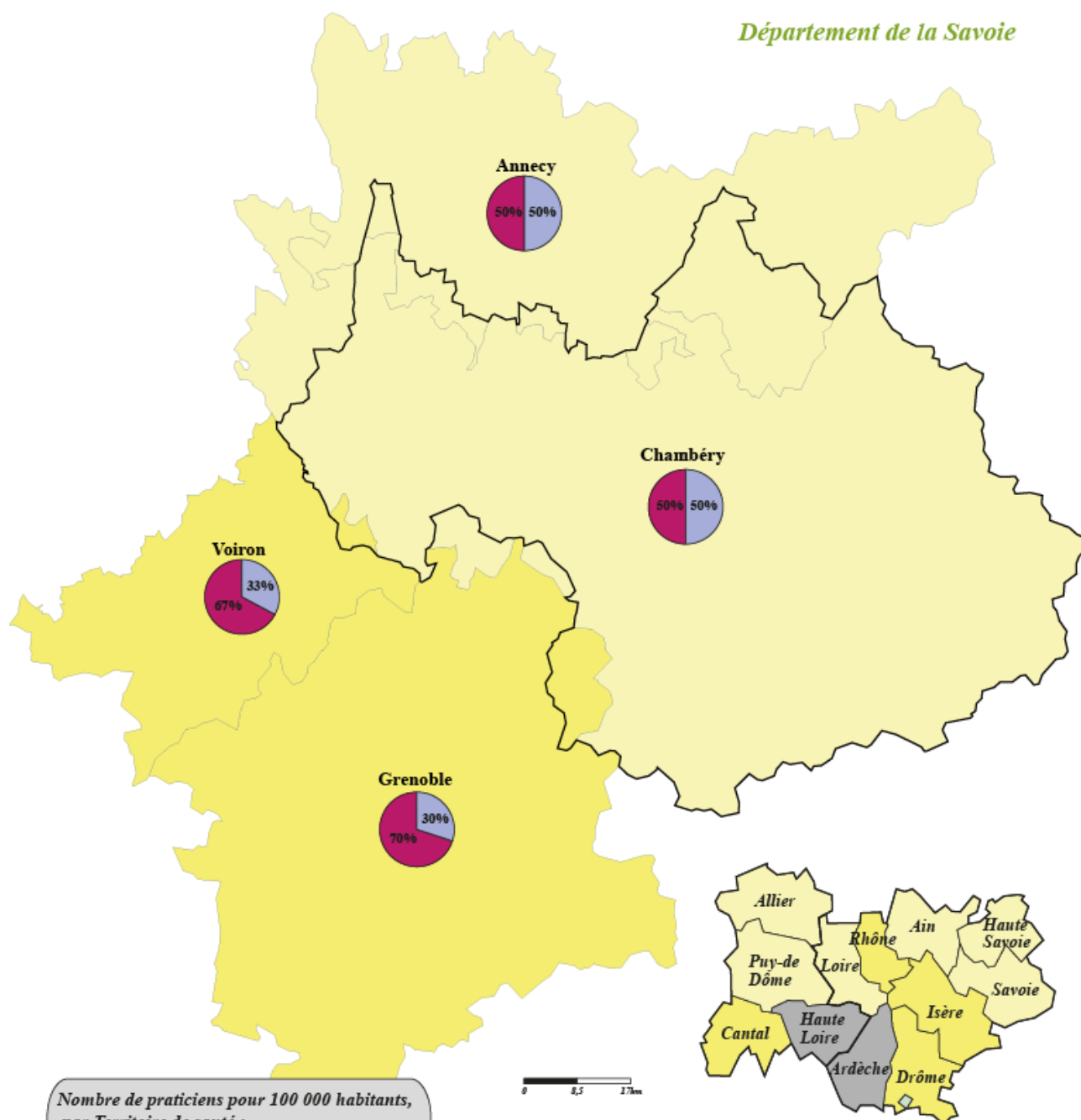
Département du Rhône



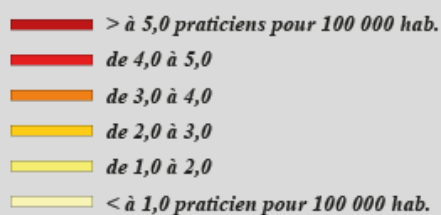




Département de la Savoie

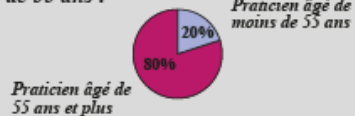


Nombre de praticiens pour 100 000 habitants,
par Territoire de santé :

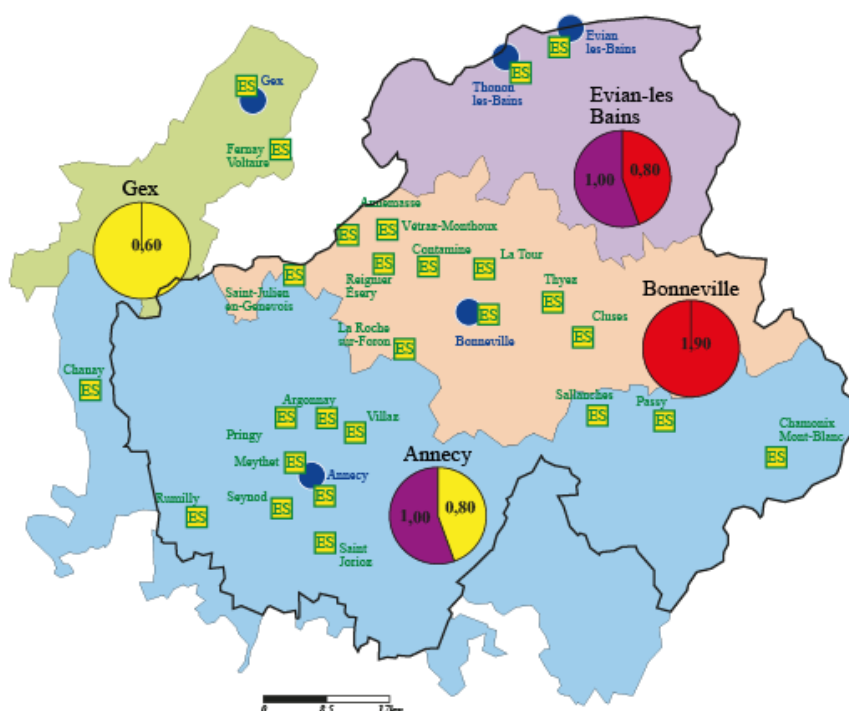


Région : 1,1 praticiens pour 100 000 hab.
France : 1,3 praticiens pour 100 000 hab.

Vieillessement des praticiens : la part des praticiens
âgés de 55 ans :



Age moyen « région » : 54 ans
Age moyen « dpt » : 55 ans



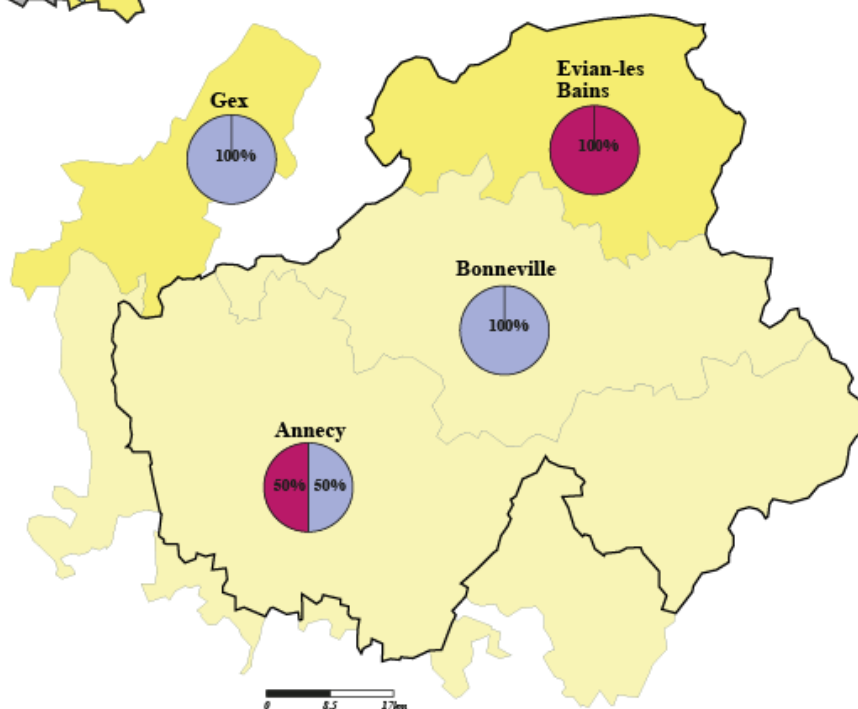
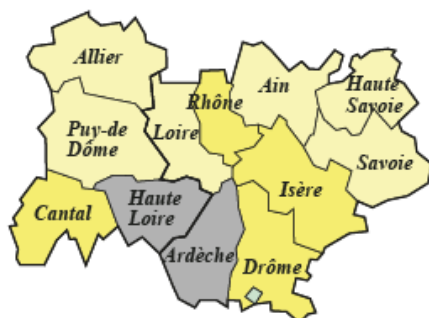
Répartition des effectifs en ETP par Territoire
de santé, et selon le cadre d'exercice :



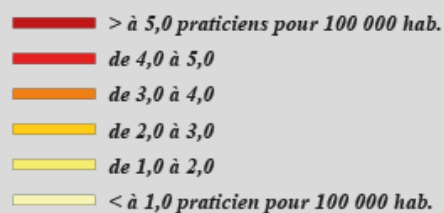
● Présence d'un ou plusieurs praticiens

● Présence d'une ou plusieurs activités
secondaires sur commune non pourvue

ES Présence d'au moins un établissement
de soins (CH, clinique, hôpital local...)

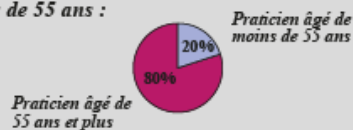


Nombre de praticiens pour 100 000 habitants,
par Territoire de santé :



Région : 1,1 praticiens pour 100 000 hab.
France : 1,3 praticiens pour 100 000 hab.

Vieillessement des praticiens : la part des praticiens
âgés de 55 ans :



Age moyen « région » : 54 ans
Age moyen « dpt » : 55 ans